

# Le magazine **scriibe**

Mai-juin 2015 - Volume 40 - Numéro 2

**La source d'information par excellence** des directeurs municipaux du Québec



Grand reportage  
**Le développement durable :  
une option enrichissante  
pour tous**

Entrevue avec  
M. Pierre Moreau  
**Des efforts attendus du  
côté des municipalités**

Dossier  
**Communiquer avec  
les journalistes,  
un art qui s'apprend**



**ADMQ** | Association des  
directeurs municipaux  
du Québec  
STIMULER L'EXCELLENCE

## LE MONDE MUNICIPAL *Quelle Aventure*



**Votre congrès, source  
d'information par excellence!**  
Ateliers, conférences, tables d'échanges,  
partenaires et réseautage!



# Pour une gestion des risques efficace L'ACCOMPAGNEMENT QUI FAIT LA DIFFÉRENCE!



⚙️ Infrastructures et travaux publics

🛡️ Sécurité incendie

🌿 Urbanisme et environnement

🎮 Sports et loisirs

Visiter, conseiller, partager, enseigner, voilà notre façon de vous aider à enrayer les risques qui menacent vos biens et votre responsabilité.

Pour protéger votre patrimoine municipal et préserver la qualité de votre dossier d'assurance, la MMQ investit continuellement dans la promotion des pratiques exemplaires de gestion des risques et vous offre un éventail de services gratuits !

- VISITES DE PRÉVENTION
- ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN AU QUOTIDIEN
- CONSEILS ADAPTÉS À VOTRE SITUATION
- FORMATIONS EXCLUSIVES
- INSPECTIONS THERMOGRAPHIQUES

**La tranquillité d'esprit  
encore mieux que  
vous ne l'imaginiez !**

*Chaque jour, chaque instant,  
nous sommes guidés par  
l'excellence, le respect, l'équité,  
l'ouverture, la transparence  
et le dynamisme.*



**La Mutuelle des municipalités du Québec**

1 866 662-0661 | [info@mutuellemmq.com](mailto:info@mutuellemmq.com)  
[mutuellemmq.com](http://mutuellemmq.com)



# sommaire

- 4 Mot du président**
- 6 Actualités**  
Le patrimoine religieux québécois en pleine mutation
- 8** Place au format familial à Saint-Amable!
- 9** Une bibliothèque moderne pour Macamic!
- 10** Nouvelle direction à la Sûreté du Québec
- 11** La MRC Pierre-de-Saurel pave la voie à l'éolienne 100% communautaire
- 12** Directeurs généraux agissant à titre de célébrants
- 14 Actualité politique**  
Entrevue avec le ministre Pierre Moreau
- 16 Dossier technique**  
Communiquer avec les journalistes
- 20 Grand reportage**  
Le développement durable : une option enrichissante pour tous
- 26 Dossier congrès**
- 35 La parole aux DG**  
Regard des « petits nouveaux » sur le métier
- 37 Modèles d'excellence**  
La conciliation travail-famille : une question d'équilibre
- 41 Vie associative**  
Programme de formation des DMA : la reconnaissance des connaissances
- 43** Perfectionnement : cap sur les activités de l'automne!
- 44** De nouveaux visages à la permanence de l'ADMQ
- 45** Le nouveau site Internet de l'ADMQ
- 46** ADMQ/FQM : un partenariat de formation réussi!
- 48 Chronique SOGHU**
- 49 Chronique APPQ**
- 50 Chronique environnement**
- 51 Chronique informatique**
- 52 Chronique juridique**
- 53 Chronique MMQ**
- 54 Chronique assurance collective**



**ADMQ**  
STIMULER L'EXCELLENCE

Association des  
directeurs municipaux  
du Québec

400, boul. Jean-Lesage, Hall Est, bureau 535, Québec (Québec) G1K 8W1  
Téléphone : 418 647-4518 • Télécopieur : 418 647-4115  
www.admq.qc.ca

**Rédactrice en chef**  
Magali Laurent

**Rédaction**  
Magali Laurent  
Fernández Communication  
– Annie Fernández  
– Lysandre Jobin  
– Philippe Béliveau  
– Marie-Pier Talbot  
– Anne-Marie-A. Savoie

**Révision linguistique**  
Magali Laurent  
Fernández Communication

**Graphisme**  
Curcuma design graphique

**Publicité**  
Nathalie Martineau

**Préresse et impression**  
Imprimerie Sociale

**Tirage**  
2 600 exemplaires

La reproduction partielle ou totale des textes paraissant dans le magazine **Scribe** est autorisée à la condition d'en indiquer la source. Les opinions émises par les collaborateurs n'engagent qu'eux-mêmes.

Dépôt légal :  
Bibliothèque Nationale du Québec  
Bibliothèque Nationale du Canada  
ISSN 0707-277X



Imprimé sur papier 50% recyclé, dont 30% postconsommation



**M. Charles Ricard**  
Président de l'ADMQ et directeur général  
de la Municipalité de Chelsea



## Le monde municipal Quelle aventure!

« Avec ses nombreuses activités d'information et ses conférences, le congrès est l'occasion privilégiée de nous outiller pour mieux appréhender cette aventure municipale. »

**La thématique de notre prochain congrès vous parlera sans doute autant qu'à moi. S'il n'est pas toujours une promenade de santé, notre travail en tant que directeur général peut être comparé à une belle aventure. En ce sens, je crois sincèrement que nos assises annuelles sont l'occasion de rencontrer ceux qui partagent notre passion pour le milieu. Sans compter les multiples possibilités de formation qu'elles nous offrent. Avec ses nombreuses activités d'information et ses conférences, le congrès est l'occasion privilégiée de nous outiller pour mieux appréhender cette aventure municipale. J'espère vous y voir en grand nombre!**

Dans cette édition du magazine SCRIBE, une entrevue avec le ministre Pierre Moreau fait le point sur les mesures qui vont changer le paysage municipal ces prochains mois, et met l'accent sur l'importance de la formation dans le travail des directeurs généraux. Je vous en recommande fortement la lecture.

Aussi, nos rédacteurs ont préparé un grand reportage sur le thème des municipalités durables. Pourquoi? Tout simplement parce que les municipalités et les MRC de partout au Québec rivalisent d'originalité en matière de développement économique, social et environnemental. Ce dossier vous apportera des idées et des astuces pour faire partie du mouvement.

Finalement, la vie associative prend une grande place dans cette édition du SCRIBE. Nous y parlons de la formation en ligne, du perfectionnement, du nouveau site Internet, mais aussi de la collaboration fructueuse qui unit l'ADMQ et la FQM dans le dossier du cours sur la gestion financière présenté aux élus municipaux. Il me fait également plaisir de vous y présenter les deux nouvelles collaboratrices au sein de la permanence de l'Association, et auxquelles je souhaite encore une fois la bienvenue.

Je vous souhaite à tous un bon congrès 2015!

Charles Ricard  
Président

**Un environnement de qualité  
augmente votre valeur foncière!**

**Pour les mesures préventives efficaces  
contre la pollution, contactez-nous :**

**[pollution@ultima.qc.ca](mailto:pollution@ultima.qc.ca)**



**ULTIMA** MC  
assurance et gestion de risques

## Lieux de culte

# Le patrimoine religieux québécois en pleine mutation

Depuis 15 ans, de plus en plus d'églises voient leur vocation principale changer. Une récente enquête du Conseil du patrimoine religieux du Québec sur la situation des lieux de culte révélait que 434 des 2751 bâtiments religieux répertoriés en 2003 sont désormais en mutation, c'est-à-dire fermés, vendus, transformés ou démolis. Que ce soit dans les milieux ruraux ou dans les grandes villes, l'accélération de la tendance est marquée dans toutes les régions du Québec. Et parmi les nouveaux propriétaires : de plus en plus de municipalités.

« Dans quelques régions, le phénomène peut paraître plus marginal. Par exemple, dans le Nord-du-Québec, la situation s'explique par le petit nombre de lieux de culte. Les autres cas particuliers sont l'Outaouais, la Côte-Nord, Laval et Montréal où les proportions sont plus faibles. À l'inverse, les plus fortes hausses d'églises en mutation sont en Chaudière-Appalaches et dans la région de Lanaudière », précise M. Denis Boucher, chargé de projet au Conseil du patrimoine religieux du Québec.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a aussi noté une hausse des églises protégées par la Loi. Des églises qui ont une valeur patrimoniale tellement importante que les autorités ont opté pour une mesure de protection légale. Malgré tout, 31 lieux de culte qui étaient protégés par ce type de statut sont en mutation, transformés ou fermés.

Certaines de ces transformations d'églises classées ont été réalisées dans un contexte favorable. Par exemple, la Municipalité de Cacouna, dans le Bas-Saint-Laurent, a aménagé une bibliothèque municipale dans la petite église St-Georges. À titre de locataire, la Municipalité apporte un revenu à la Fabrique, qui permet de supporter les coûts d'entretien et de fonctionnement.

« Derrière les chiffres plutôt inquiétants, il y a quand même de bonnes nouvelles. Il y a 200 églises au Québec qui ont une nouvelle vie. »

- M. Denis Boucher, chargé de projet au Conseil du patrimoine religieux du Québec.

### Églises anciennes au ballottage

Les plus récents résultats démontrent que les églises anciennes sont aussi rattrapées par le phénomène, alors qu'au début des années 2000, les églises modernes comptaient pour une forte proportion des lieux de culte en mutation.

« La démolition d'églises anciennes, construites avant la Seconde Guerre mondiale, soulève parfois l'indignation de la population. Les lieux de culte qui ont une architecture ancestrale représentent davantage un patrimoine à conserver aux yeux des Québécois. Pourtant, les églises anciennes représentent désormais la majorité des églises concernées par le phénomène », souligne M. Denis Boucher.

### Évolution des lieux de culte au Québec pour l'ensemble de la province

1995 : la moyenne des mutations d'églises est de 5 par année

1999 : on en compte une dizaine

2006 : une trentaine de mutations sont déclarées annuellement

2012 : le chiffre grimpe à 45 lieux de culte par année

2014 : 72 mutations sont déclarées, soit presque 15 fois plus qu'il y a 20 ans

Source : Conseil du patrimoine religieux du Québec

### Le saviez-vous?

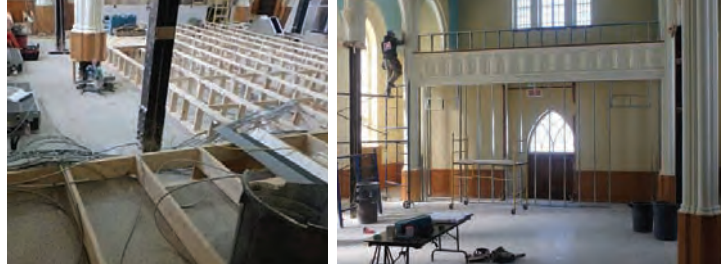
Les municipalités intéressées à transformer leurs églises peuvent bénéficier d'une aide de la part du Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ), laquelle a comme mandat de gérer une enveloppe budgétaire attribuée par le gouvernement du Québec afin d'offrir de l'aide financière à la restauration des bâtiments à caractère religieux. Ce programme permet maintenant de financer des églises en usage de culte ainsi que des bâtiments désacralisés, mais qui ont une valeur patrimoniale. L'aide financière est accordée pour les travaux de restauration dans le cadre de projets de transformation.

« Par exemple, la municipalité qui achète son église pourrait obtenir du financement pour les travaux touchant les composantes patrimoniales, les composantes architecturales, comme la toiture, le clocher, la maçonnerie et les fenêtres. D'autres subventions ou sources de financement serviront alors pour compléter l'aménagement intérieur », explique M. Denis Boucher.

Source : Conseil du patrimoine religieux du Québec



**PATRO DE LÉVIS – Rénovation de l'ancienne Chapelle en salle communautaire.**



### Cohabitation réussie

En 2009, Saint-Elzéar-de-Témiscouata, une municipalité de 350 habitants dans le Bas-Saint-Laurent, a acheté l'église du village pour la modique somme d'un dollar.

« Lorsque l'église a été mise en vente, une personne a démontré son intérêt pour l'acheter pour en faire un entrepôt. Il y avait certaines craintes face à ce projet, car on ne souhaitait pas avoir cet espace vacant au cœur de la municipalité. Ce projet a donc été refusé par l'archevêché. La Municipalité a donc décidé de déposer un projet », raconte M<sup>me</sup> Denise Dubé, directrice générale.

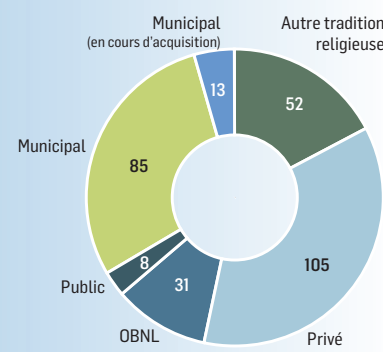
Malgré le coût d'achat plus qu'abordable, 658 900 \$ ont été nécessaires pour procéder à d'importants travaux, dont le remplacement du système de chauffage, la réfection de la toiture et la rénovation du sous-sol.

Depuis, on y a aménagé le bureau municipal. La Municipalité espère obtenir une subvention du ministère de la Culture et des Communications afin d'y aménager une bibliothèque. Malgré toutes ces activités, l'église continue d'être un lieu de culte. Les messes sont célébrées dans la sacristie et, à l'occasion, quelques grandes célébrations sont tenues dans la grande salle de l'église.

### Miser sur la polyvalence

L'église de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, au Saguenay, a changé de mains en février 2015. C'est la Municipalité qui s'en est portée acquéreur pour la transformer en salle multifonctionnelle. Un projet que le conseil municipal et le directeur général caressaient depuis plus de deux ans.

#### Catégories d'acheteurs des lieux de culte



« Notre municipalité connaît une croissance et une augmentation du nombre de jeunes familles, explique M. Normand Desgagnés, directeur général de la municipalité. L'offre de loisirs était diversifiée, mais nous étions limités par le manque d'espace. La construction d'un bâtiment supplémentaire était essentielle pour bonifier la gamme de services de proximité à la population. »

C'est au printemps 2013 que les astres se sont alignés. Alors aux prises avec de lourdes responsabilités financières pour l'entretien du bâtiment et une assistance de moins en moins importante, le conseil de la Fabrique a interpellé la Municipalité afin de procéder au transfert.

Déjà, la Municipalité peut compter sur le soutien de deux subventions – l'une de 415 000 \$ octroyée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en 2012 pour la construction d'un centre de loisirs multifonctionnel, et l'autre de 100 000 \$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, pour la mise en place du projet au coût de 1,5 million de dollars.

Dès l'automne 2015, les citoyens de la municipalité donneront un deuxième souffle à cette église construite en 1950 en y tenant des activités de loisirs, sportives et même des spectacles.



**Rejoignez la grande famille des Fleurons du Québec**

**PRÈS DE 400 MUNICIPALITÉS FIÈREMENT ENGAGÉES ENVERS LEUR COLLECTIVITÉ !**

Grâce à la classification horticole des Fleurons du Québec :

- Développez la qualité de vie et le sentiment d'appartenance de vos citoyens,
- Renforcez le dynamisme économique et touristique local,
- Embellissez et verdissez votre territoire municipal.

Salon des partenaires ADMQ - 17 et 18 juin 2015  
**KIOSQUE 86**

**www.fleuronsduquebec.com**  
Céline Delzongle | 450.774.5707 | info@fleuronsduquebec.com

**ADHÉREZ DÈS MAINTENANT pour recevoir vos fleurs en 2015 !**

Crédit : Conseil du patrimoine religieux du Québec

## Place au format familial à Saint-Amable!

**Saint-Amable vient de mettre en place la deuxième mouture de sa politique familiale, laquelle comporte quelque 122 mesures pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens.**

À l'heure où les régions voisines se vident de leur jeunesse et que la population se fait vieillissante, cette municipalité située en Montérégie connaît pour sa part une situation toute différente. Ici, 22,4 % des citoyens sont âgés de moins de 15 ans, comparativement à 15,53 % à l'échelle du Québec. Et la municipalité de 12 000 habitants comporte l'un des plus hauts taux de natalité au Québec ainsi que la plus jeune moyenne d'âge de la province. Quelqu'un a dit priorité famille?

« Notre situation est particulière et teinte par conséquent notre manière de faire du développement. On a connu un boum de construction dans les dernières années qui a nécessité la mise en place rapide d'infrastructures de loisirs, de parcs et de mesures de sécurité destinées aux enfants et aux familles. Notre défi maintenant, c'est de ne pas oublier nos aînés, tout aussi importants », explique la directrice générale de la Municipalité de Saint-Amable, M<sup>me</sup> Carmen McDuff.

### 122 idées sur la table

Déjà titulaire d'une première politique familiale menée de main de maître de 2012 à 2014 après deux ans de travail, la Municipalité entend maintenant poursuivre sur sa lancée. Le plan d'action 2015-2017 de cette deuxième politique familiale comprend trois grands principes directeurs desquels découlent 122 mesures concrètes, à mettre en place d'ici les deux prochaines années.

Au rang des priorités, la Municipalité souhaite offrir et conserver un environnement propice au développement et au confort des enfants, des familles et des aînés, accroître le sentiment d'appartenance à la communauté auprès des enfants, des familles et des aînés et être à l'écoute des besoins spécifiques de ces derniers, souligne M<sup>me</sup> McDuff.

Parmi les projets qui devraient être réalisés au cours des prochaines années, notons la mise en place d'un projet



**« À chacun ses défis. Notre ville est très jeune, mais en comparaison avec les villes plus vieillissantes, il est plus difficile d'avoir des ressources en bénévolat, par exemple ».**

— M<sup>me</sup> Carmen McDuff, directrice générale de la Municipalité de Saint-Amable.

pilote de gratuité du transport en commun sur le territoire de Saint-Amable, l'implantation de jardins communautaires, la création d'un programme de reconnaissance des bénévoles, la poursuite du programme de subvention des couches lavables, l'implantation du programme *Une naissance, Un arbre*, la participation aux festivités du Jour de la Terre et l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles.

« Pour mener à bien nos 122 idées, la Municipalité a procédé à l'embauche d'un agent de communication en 2014, précise la directrice générale. L'avantage dans notre cas, c'est d'avoir déjà mené à terme un premier plan d'action issu d'une précédente politique familiale. On a l'expérience, et les ressources sont mobilisées depuis 2010, date de création de notre comité. Maintenant, il ne reste plus qu'à aller de l'avant! »



### Saint-Amable, en bref

**Population :** 12 078 habitants

**Superficie :** 36,92 km<sup>2</sup>

**MRC :** Marguerite-D'Youville

**Région administrative :** Montérégie

### ERRATUM

Oups! Dans notre dernière parution, trois municipalités ont été oubliées dans l'encadré en page 11 quant à la description de la MRC de L'Assomption. Cette dernière est plutôt composée des villes de Charlemagne, de L'Assomption, de L'Épiphanie et de Repentigny, ainsi que des paroisses de Saint-Sulpice et de L'Épiphanie. Nos excuses!

# Abitibi-Ouest

## Une bibliothèque moderne pour Macamic!

**Les 2 800 habitants de la Municipalité de Macamic, en Abitibi-Ouest, ont accès depuis janvier dernier à une toute nouvelle bibliothèque qui donne envie de lire!**



**M. Claude Nelson Morin**  
Maire de la Municipalité de Macamic

Autrefois située à même les locaux de l'aréna municipal, l'ancienne bibliothèque de Macamic faisait figure de mal-aimée : les salles, exiguës et mal adaptées, laissaient largement filtrer les bruits assourdissants de l'aréna, et les fenêtres se faisaient rares.

« La bibliothèque ne pouvait absolument pas accueillir de nouveaux formats d'information ou d'éducation, ni suivre la technologie de pointe qui aurait permis l'accroissement de l'achalandage. Un changement d'emplacement était nécessaire », explique le maire de Macamic, M. Claude Nelson Morin.

### Un investissement nécessaire

Le défi? Obtenir l'aval de la population, divisée quant au bien-fondé de la construction d'une nouvelle bibliothèque sur un tout nouveau terrain, un projet de plus d'un million de dollars.

La nouvelle bibliothèque municipale Desjardins de Macamic a été inaugurée en janvier dernier.



Crédit photo : Ghislain Deschênes

« On a donc fait une gestion étroite pour éviter tout dépassement de coûts, soutient le maire. Au final, le projet a été financé majoritairement par des subventions, dont des enveloppes en provenance du ministère de la Culture et des Communications, de Desjardins, du Pacte rural et d'Hydro-Québec. »

Désormais située à une vingtaine de mètres de l'hôtel de Ville, en plein cœur de la municipalité, la nouvelle bibliothèque municipale Desjardins offre une superficie près de trois fois supérieure à celle de la précédente, et des heures d'ouverture nettement élargies grâce à l'implication d'une trentaine de bénévoles. Sorties éducatives avec les élèves, postes informatiques en libre-service et location de matériel de divertissement sont aussi maintenant disponibles. Lors de la journée porte ouverte en février dernier, près de 400 curieux se sont déplacés pour visiter la bibliothèque, faisant du même coup doubler le nombre d'adhésions.

« Pour une petite municipalité de 2 800 habitants, c'est énorme et ça montre bien à quel point le projet fait désormais l'unanimité! Les municipalités voisines nous ont même approchés pour établir des ententes de partenariat », souligne M. Claude Nelson Morin.



**DES ALLIÉS  
PERFORMANTS  
AVEC PLUS DE  
200 AVOCATS**

Notre équipe Affaires municipales

Daniel Bouchard, Hélène Gauvin, Valérie Belle-Isle,  
Catherine Gendron, Chloé Fauchon et Pier-Olivier Fradette

**lavery**  
Avocats

## Nouvelle direction à la Sûreté du Québec

# Crédibilité, efficacité et transparence

**Nouveau visage à la tête de la Sûreté du Québec depuis octobre 2014, M. Martin Prud'homme entend mettre en branle au cours des prochains mois un important projet de restructuration afin de remplir le mandat qui lui a été confié par le gouvernement du Québec : participer à l'équilibre budgétaire, mais pas au détriment des régions.**

Après pas loin de six années passées au ministère de la Sécurité publique, d'abord à titre de sous-ministre associé aux Affaires policières, puis à titre de sous-ministre en titre, M. Martin Prud'homme a été nommé directeur général de la Sûreté du Québec à l'automne dernier. Une nomination accueillie favorablement dans le milieu policier, qui espérait un nouveau dirigeant d'expérience.

« J'avais envie d'occuper ce poste-là d'abord pour la passion que j'ai envers le monde policier, mais aussi parce qu'il représente un grand défi de gestion. J'ai travaillé par le passé en étroite collaboration avec la SQ, notamment à titre de sous-ministre. Je connaissais donc déjà bien vers où je m'en allais », explique M. Prud'homme.

### Efficacité et réduction

Sur le bureau de M. Prud'homme dès le premier jour, les nouvelles orientations de la SQ à mettre en place. D'abord, maintenir la crédibilité de la SQ. « Notre marge de manœuvre est très mince. Les services de police peuvent rapidement être critiqués. Le mot d'ordre que je donne est de faire en sorte de maintenir notre crédibilité face à la population, aux élus et aux partenaires, notamment en étant transparents », soutient-il.

Le nouveau directeur général souhaite également améliorer l'efficacité de la SQ à plusieurs niveaux.

« Il faudra être efficaces, mais dans un contexte d'équilibre budgétaire. On se concentrera donc sur notre mission première, soit surveiller le territoire et enquêter », précise M. Prud'homme, en soulignant que les régions ne subiront aucun impact de cette restructuration interne. Car s'il est un aspect que le nouveau directeur général de la SQ prend au sérieux, c'est bien la relation qu'entretiennent ses troupes avec les municipalités.

« Toutes les ententes au niveau des MRC seront reconduites, poursuit-il. Mon objectif n'est pas de réduire le nombre de policiers que nous retrouvons sur le terrain au niveau local



**« Pour nous, les régions, c'est ce qui est le plus important. Nous voulons continuer de travailler main dans la main avec les municipalités. »**

— M. Martin Prud'homme, directeur général de la Sûreté du Québec

et régional. La marge de manœuvre que je veux aller chercher, c'est en réduisant aux endroits

qui sont moins opérationnels, moins ancrés sur notre mission première, pour se concentrer sur les endroits où il faut renforcer. Autant à la surveillance qu'aux enquêtes. »

### À propos de Martin Prud'homme

**Au cours de ses 21 années passées à la Sûreté du Québec, Martin Prud'homme a occupé plusieurs postes allant d'agent patrouilleur à inspecteur.**

- 1988 :** Il débute sa carrière à titre de patrouilleur.
- 1993 :** Il est promu enquêteur au sein de l'Escouade du crime organisé.
- 1994 :** Il joint l'Escouade de la répression et du banditisme.
- 1995 :** Devenu caporal, il est nommé responsable d'équipe au poste de Montréal-Métro.
- 1998 :** Il est nommé responsable d'équipe de l'Escouade du crime organisé région-nord.
- 1999 :** À titre de sergent responsable, il dirige l'équipe d'enquêteurs au sein de l'Unité des crimes contre la personne.
- 2000 :** Nommé capitaine, il occupe le poste de spécialiste des mesures d'urgences, puis d'adjoint au responsable du Service des enquêtes sur les crimes contre la personne.
- 2004 :** Il obtient le poste de chef du Service des enquêtes sur les crimes contre la personne et est promu inspecteur.
- 2009 :** Il devient le premier policier actif à être nommé sous-ministre associé aux Affaires policières.
- 2011 :** Il est nommé sous-ministre en titre.

# La MRC Pierre-De Saurel pave la voie à la production d'énergie éolienne 100 % communautaire

**En Montérégie, la MRC Pierre-De Saurel a fait le pari de prendre le virage de l'économie verte et de diversifier ses sources de revenus en mettant sur pied un parc éolien 100 % communautaire. Une première au Québec, qui projette déjà un rendement financier supérieur à la moyenne avant même sa mise en opération.**



**M. Denis Boisvert**  
Directeur général de la  
MRC Pierre-De Saurel

L'équipe de la MRC est fière et ça se comprend! Son projet novateur et unique, qui a nécessité près de sept ans de travail, d'études, d'analyses et de gestion, aboutira enfin en décembre 2015, date prévue de la mise en opération des douze éoliennes qui tourneront sur le territoire.

Évalué à 68,9 M\$, le projet jouit de l'appui de l'ensemble des municipalités de la MRC et des citoyens, notamment en raison de son aspect économique prometteur.

« Parc éolien PDS recevra, à sa mise en opération en décembre 2015, 13,8 cents du kWh. Selon nos spécialistes, ce tarif, jumelé à un facteur d'utilisation de 27,6 %, permet d'obtenir un rendement financier équivalent à un projet ayant un facteur d'utilisation de 42,3 % jumelé au revenu de 9 cents du kWh\*. Au Québec, la moyenne pour le facteur d'utilisation est d'environ 35 %. Le projet de Parc éolien Pierre-De Saurel présente donc un rendement financier supérieur à la moyenne. On parle de retombées économiques nettes estimées à plus de 48 M\$ sur les 20 prochaines années, qui seront réinvesties directement dans le milieu », se réjouit le directeur général de la MRC, M. Denis Boisvert.

Pour en savoir plus sur le projet du parc éolien Pierre-De Saurel, visitez la page <http://eoliennespierredesaurel.com>.



Photo : REpower Systems SE - Jan Oelker

## Le projet, en chiffres

- 12 : Nombre d'éoliennes de 2,05 mégawatts chacune
- 24,6 : Capacité totale en mégawatts
- 68,9 M\$ : Coût du projet en millions de dollars
- 20 : Durée du contrat en années avec Hydro-Québec à 12,5 cents le kWh (indexé annuellement)
- 01-12-2015 : Date prévue de la mise en service



**PARC ÉOLIEN**  
PIERRE-DE SAUREL

## V'là le bon vent!

Pour mener à bien le titanesque projet de créer de toutes pièces un parc éolien, la MRC a bûché fort. Elle a d'abord créé une société en commandite, dont elle est actionnaire, pour des questions financières et administratives. Le défi de devenir entrepreneur dans un contexte de loi municipale avec les contraintes, la paperasse et les défis techniques imposés n'a pas été une tâche facile.

« Nous étions assujettis aux obligations légales quant à l'attribution de contrats, dont le fait de ne pouvoir négocier de gré à gré, souligne M. Boisvert. Ça a été très problématique : quand nous avons préparé notre appel d'offres auprès de fournisseurs pour les éoliennes, aucun des soumissionnaires n'a voulu s'avancer sur ses prix en raison du caractère public du contrat. Nous avons donc dû obtenir une dispense du MAMOT pour nous permettre de négocier de gré à gré avec deux fournisseurs. Ça démontre bien la complexité légale et administrative du projet! »

Soulignons que les retombées de plus de 48 M\$ seront réparties en dividendes versés à la MRC (36,5 M\$) et en redevances versées aux municipalités et aux propriétaires accueillant les éoliennes (11,6 M\$). Les dividendes seront dédiés avant tout à un fonds de prévoyance, et ensuite affectés au fonctionnement de la MRC, ou encore redistribués dans des enveloppes pour des projets régionaux ou locaux. Chapeau!

## MORENCY

SOCIÉTÉ D'AVOCATS

QUÉBEC  
MONTRÉAL  
LÉVIS  
LONGUEUIL  
SAINT-JEAN-SUR-RICHÉLIEU  
LAVAL





POUR UN PARTENARIAT DURABLE.

Des services juridiques spécialisés  
et une approche distinctive à la mesure  
des besoins du monde municipal.

f t in [MORENCYAVOCATS.COM](http://MORENCYAVOCATS.COM)







BERTRAND GOBEL DENNIS PAKENHAM CHRISTOPHER DUFOUR ANDRÉANNE LAVOIE STÉPHANIE LABELLE

MARTIN BOUFFARD CARL-ÉRIC THERRIEN PHILIPPE ASSELIN

\* Tarif offert par HQ lors de l'appel d'offres de 2013

## Célébrants de mariage

# Oui, ils le veulent!

**Saviez-vous qu'à titre de gestionnaires municipaux, les directeurs généraux sont habilités à célébrer des mariages ou des unions civiles? À l'approche de la saison estivale, SCRIBE s'est penché sur le sujet et vous propose un guide pratique pour mener à bien la prochaine grande demande!**



**M<sup>me</sup> Josée Vendette**  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière  
Municipalité de Saint-Liboire

Sur les mariages, M<sup>me</sup> Josée Vendette en connaît un rayon. Directrice générale de la Municipalité de Saint-Liboire et avocate de profession, elle a procédé à une quinzaine d'unions au cours de sa carrière.

« Le travail de célébrant n'est pas un travail titanesque. On doit remplir certains formulaires et documents, mais ce n'est rien de compliqué. Par contre, s'en tenir au strict minimum peut rendre la cérémonie plutôt formelle : lire les articles du Code civil et demander le consentement de chacun ne prend au final qu'une quinzaine de minutes », souligne M<sup>me</sup> Vendette.



**M<sup>e</sup> Isabelle Landry**  
Avocate chez BCF  
Avocats d'affaires

« Lorsque je suis appelée à agir à titre de célébrante de mariage, je m'efforce de rendre le mariage le plus personnalisé et humain possible, poursuit-elle. Je prends le temps de rencontrer les futurs mariés pour voir comment ils veulent teinter leur journée, et je

développe avec eux une thématique qui sera exploitée tout au long de la cérémonie. Je peux aussi appeler des amis du couple pour recueillir des anecdotes. »

M<sup>me</sup> Vendette cite en exemple un couple qui s'est marié sous le thème des îles et du Sud et dont tous les textes cérémoniaux avaient été adaptés pour évoquer l'idée du voyage. La journée avait été rebaptisée le Vol 161010, pour le 16 octobre 2010. Les demoiselles d'honneur étaient déguisées en hôtesses de l'air et l'adjoint officiant en pilote d'avion.

« Ce n'est pas énormément de travail si on a de la facilité à écrire. Le rôle du célébrant de mariage est d'enrober la lecture des articles du Code civil de manière à rendre le tout mémorable et personnalisé. C'en est un de chef d'orchestre. Il faut



M<sup>me</sup> Josée Vendette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Liboire, se fait un devoir de revêtir sa toge lors de chaque cérémonie, question d'officialiser le tout.

savoir doser, de manière à faire vivre de belles émotions au couple et à leurs familles. Et puis le décorum est important. Prendre la chose au sérieux fait toute la différence, surtout aux yeux de la famille », soutient M<sup>me</sup> Vendette.

### Des formalités

À part quelques formalités prescrites par le Directeur de l'état civil, le célébrant et les futurs mariés ont donc carte blanche en ce qui concerne le déroulement de la cérémonie. Parmi les obligations : la tenue publique de la célébration et la présence de deux témoins, la lecture de quelques articles du Code civil du Québec, l'obtention du consentement personnel des deux époux, la signature de la déclaration de mariage ou d'union civile et l'envoi d'un bulletin à l'Institut de la statistique du Québec, évoque M<sup>e</sup> Isabelle Landry, avocate spécialisée en droit municipal chez BCF, avocats d'affaires.

« Depuis quelques années, de plus en plus de gens évitent de se marier civilement au Palais de justice, qui donne souvent lieu à une cérémonie assez froide et formelle, et surtout très courte et peu personnalisée. Il n'est donc pas rare que les futurs époux se tournent vers l'équipe de la municipalité pour agir comme officiants », relève M<sup>e</sup> Landry.

« À titre de célébrant de mariage, on devient presque partie prenante de la famille. C'est très touchant. »

— M<sup>me</sup> Josée Vendette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Liboire

Car les directeurs généraux, en tant que fonctionnaires municipaux, sont effectivement reconnus pour agir à titre de célébrants de mariage, à condition d'avoir été désignés par la ministre de la Justice. En ce sens, ils sont autorisés à célébrer un mariage ou une union civile au palais de justice, à l'hôtel de ville ou sur un terrain privé, à condition que ce lieu soit circonscrit à l'intérieur de leur territoire municipal.

Selon M. Marco Langlois, directeur municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, qui procédera à son premier mariage civil le 15 août prochain, la procédure est plutôt simple. « Quand la possibilité de devenir célébrant de mariage sur le territoire de la municipalité a été rendue possible par le Ministère, il y a quelques années, toute l'équipe de la municipalité avait envoyé une demande pour être accréditée. Nous avons alors reçu un code de célébrant ainsi qu'une trousse d'information qui comprend tous les formulaires nécessaires. C'est très complet. »

## Obligations légales pour célébrer un mariage ou une union civile

1. S'assurer d'avoir un avis de désignation du ministère de la Justice pour agir à titre de célébrant et un code de célébrant en main. Les directeurs généraux peuvent à ce titre célébrer un nombre illimité d'unions par la suite, au contraire du citoyen, limité à trois mariages.
2. Vérifier l'identité des futurs mariés (âges, liens civils, liens de parenté, etc.).
3. Remplir un acte de publication et l'afficher pendant au moins 20 jours avant la date prévue pour l'union au lieu du mariage ainsi qu'au palais de justice le plus près.
4. Au moment de la cérémonie, procéder à la lecture des articles 392 à 396 lors d'un mariage (annexe III des règles sur la célébration), ou les articles 521.6 et 393 à 396 lors d'une union civile, en présence de deux témoins.
5. Recueillir le consentement personnel de chacun des futurs conjoints ainsi que leurs signatures et transmettre la déclaration d'union civile ou de mariage au Directeur de l'état civil ainsi que le bulletin de mariage ou d'union civile à l'Institut de la statistique du Québec.
6. Les directeurs généraux doivent conserver une copie de l'ensemble des formulaires et documents dans un endroit approprié pour des raisons d'archivage.
7. Les directeurs généraux perçoivent des futurs époux ou conjoints les honoraires fixés par le règlement municipal, au compte de la municipalité.

## Ma bibliothèque, ma fierté!

Centre de diffusion culturelle par excellence dans la communauté, chaque bibliothèque affiliée profite de l'addition, de la mise en commun et du partage des ressources du réseau.

- Expertise de professionnels, bibliothécaires, techniciens en documentation
- Près de 6 millions de documents
- Près de 6 millions de prêts
- Collection déposée
- Échange de documents plusieurs fois l'an
- Prêt entre bibliothèques
- Soutien informatique
- Formation
- Activités d'animation et de promotion clés en main

[www.reseaubibliodubeque.qc.ca](http://www.reseaubibliodubeque.qc.ca)



RÉSEAU  
BIBLIO  
DU QUÉBEC

Entrevue avec M. Pierre Moreau

## Les gestionnaires municipaux devront serrer leur ceinture

La vague de changements survenue au cours des derniers mois dans le paysage politique, législatif et financier québécois aura d'importantes répercussions sur le travail des directeurs municipaux : l'abolition des CRÉ et de certains CLD, les compressions importantes annoncées dans le dernier budget et le pacte fiscal, l'arrivée imminente d'un nouveau modèle de gouvernement de proximité, etc. SCRIBE s'est entretenu avec M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, pour faire le point.



**M. Pierre Moreau**  
Ministre des Affaires municipales  
et de l'Occupation du territoire

Au bout du fil, le ministre s'est montré déterminé. En cette ère de compressions budgétaires au sein des différents ministères, les municipalités qui souhaiteront être reconnues comme des gouvernements de proximité devront s'astreindre à de grands efforts pour exercer un meilleur contrôle sur leurs dépenses, tout comme leurs homologues ministériels. Et les directeurs généraux devront se montrer compréhensifs.

« Oui, on va demander des efforts importants aux municipalités, mais on va les accompagner. Si on ne peut pas augmenter les transferts fiscaux dans la colonne des revenus, nous pouvons toutefois aider les gestionnaires à réduire leurs coûts dans la colonne des dépenses pour fournir les services municipaux, par exemple », souligne M. Moreau, rappelant à cet égard la création d'un groupe de travail destiné à réduire le processus de reddition de compte, autre fardeau important des DG.

« Voilà une belle manière de diminuer les coûts. On veut réduire la tâche des municipalités en matière de paperasse en la simplifiant et en revoyant la pertinence de chacune, question d'économiser de l'énergie et de l'argent. Certaines redditions sont actuellement exigées en vérification externe, alors qu'elles pourraient être faites à l'interne par les DG sur la base de la qualité de la compétence de leur travail », souligne à titre d'exemple M. Moreau.

### L'avantage de la formation

Sur la qualité du travail des gestionnaires municipaux, le ministre s'est également dit plus que favorable aux cours de formation.



« Je comprends que les changements amènent de l'inquiétude au sein des administrations municipales. C'est normal. Je traduis cette inquiétude des DG par leur volonté de faire un travail professionnel, et cela, c'est tout à leur honneur. »

— M. Pierre Moreau

« Je crois que les municipalités du Québec donnent un fier service à leurs directeurs généraux en leur offrant de suivre de la formation pour leur permettre de mieux s'acquitter de leur travail. C'est aux élus locaux et régionaux que vient la tâche de bien s'entourer, de s'assurer que leurs gestionnaires municipaux aient une formation adéquate en cette période de restructuration, déclare-t-il. En ce sens, je serai toujours un partenaire de ceux qui militent en faveur de la formation. »

### Concertation et mise en commun

Qui dit décentralisation, dit aussi transfert de responsabilités, dit aussi hausse de la charge de travail des directeurs municipaux, concède le ministre. « Mais non sans transfert de moyens financiers adéquats, s'empresse-t-il d'ajouter. S'il y a un transfert de compétences entre l'État et les municipalités, on transfèrera également les sommes actuellement mises à la disposition du gouvernement pour exercer lesdites compétences. Ce transfert viendra pallier les difficultés que pourraient avoir les administrations municipales. »

La majorité des municipalités, précise le ministre, obtiendront de ce transfert de nouveaux moyens financiers pour s'adjoindre les services de gens compétents. Pour celles qui devront toutefois encore composer avec des effectifs réduits, notamment les municipalités de petite taille, elles auront donc tout avantage à s'allier entre elles.

« Les services qui seront transférés aux régions devront être rendus par le palier le plus apte à le faire, et au meilleur coût pour le citoyen. On sent de plus en plus à cet égard que la MRC se dessine comme un centre névralgique pour les plus petites municipalités qui ont moins de ressources financières ou humaines pour offrir leurs services. En ce sens, les MRC deviendront des atouts importants pour les petites municipalités », précise le ministre Moreau.



« On veut déposer le prochain pacte fiscal en amont du début des travaux des municipalités locales et régionales pour la confection de leur budget pour l'exercice financier qui s'en vient. »

— M. Pierre Moreau

## Pas de LADTU

Questionné quant à la refonte ou non de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, dont la modernisation a été tuée dans l'œuf à quelques reprises au cours des dernières années, le ministre Moreau a assuré que le sujet était à l'ordre du jour des discussions de la table Québec-Municipalités.

« À l'occasion des travaux que nous ferons à l'égard de la révision des lois municipales et des pouvoirs des municipalités, nous aborderons assurément le sujet de l'aménagement et de l'urbanisme. Cependant, nous ne prévoyons pas refaire un projet de loi indépendant sur la LAU à proprement parler, mais plutôt une loi qui viendrait se substituer à la Loi sur les cités et villes, au Code municipal ainsi qu'à la Loi sur les compétences municipales. Si nos discussions autour de la table vont bon train, nous pouvons envisager le dépôt d'une loi qui toucherait l'ensemble de ces mesures en juin 2016 », a-t-il avancé.

## Fonds de soutien aux territoires en difficulté : quelques nuances

Venu à échéance le 31 mars 2014, le programme qui vient en aide aux municipalités dévitalisées n'a certes pas été reconduit, mais ne sera pas non plus abandonné ou aboli, a tenu à rectifier le ministre Moreau en entrevue.

« Contrairement à ce qui a été avancé dans les médias, on n'a pas du tout signé son arrêt de mort. L'ancien fonds de 55 M\$ a entièrement été utilisé. Plutôt que de le recréer, nous sommes au contraire à revoir les programmes qui s'appliquent aux municipalités dévitalisées, question d'augmenter l'aide financière qui leur sera accordée pour chacun des programmes ».

La révision des programmes devrait permettre de diriger encore plus d'argent vers les territoires dévitalisés, tout en prenant en compte les nouveaux critères de dévitalisation basés sur les plus récents résultats de l'Institut de la statistique du Québec en 2012.

NOTRE CABINET  
UNE FORCE COLLECTIVE

MUNICIPAL  
TRAVAIL  
ENVIRONNEMENT  
LITIGE

Dufresne Hébert Comeau  
A v o c a t s

| dufresnehebert.ca |

DROIT MUNICIPAL | DROIT DU TRAVAIL | DROIT DE L'ENVIRONNEMENT | LITIGE

# Communiquer avec les journalistes

## Un art qui s'apprend

Les journalistes, certains les craignent, d'autres ne peuvent pas les supporter ou font tout pour les éviter. Pourtant, ils sont plus qu'essentiels dans une société, que ce soit pour une bonne... ou une mauvaise nouvelle! Comment faire pour mieux travailler ensemble? SCRIBE fait le tour de la question avec M<sup>me</sup> Annie Fernández, spécialiste en relations publiques et formatrice.



**M<sup>me</sup> Annie Fernández**  
Présidente et conseillère stratégique,  
Fernandez communication

Journaliste pendant un peu plus de 10 ans au sein d'un quotidien, M<sup>me</sup> Annie Fernández a couvert tous les secteurs de l'actualité : du fait divers en passant par les dossiers sociaux et la politique municipale et provinciale.

« Avec le recul, je peux affirmer qu'il y a une incompréhension du rôle de chacun, tant du côté des administrations publiques et des élus, que du côté des journalistes parfois. Chacun a son rôle à jouer dans notre société et il faut que ce soit fait dans le respect des contraintes de chacun », rappelle M<sup>me</sup> Fernández.

### Et si le journaliste était un client?

Pour faciliter les relations entre le monde de la politique municipale et les journalistes, M<sup>me</sup> Fernández suggère d'adopter une approche client, en tentant de cerner ses besoins et de répondre à ses attentes du mieux possible, tout en respectant bien sûr les limites de ses propres fonctions et de la loi.

« Il faut essayer de se mettre à sa place. Le journaliste est une personne dont le travail est de rapporter des éléments nouveaux au public dans un contexte de concurrence, de

rapidité et de manque d'espace informationnel. Il vaut mieux ne pas le voir comme un ennemi qui tente de nous coincer, mais plutôt comme un client qui est à la recherche du produit qui lui convient.

Il faut demeurer disponible, courtois et respectueux, même s'il y a un conflit de personnalités. Personne ne sort gagnant quand une animosité s'installe », mentionne M<sup>me</sup> Fernández.

**« Il faut rester honnête, courtois, et ne pas hésiter à dire qu'on ne possède pas la réponse, si c'est le cas. »**

— M<sup>me</sup> Annie Fernández

### Honnêteté et transparence

Et comme si le journaliste était un client, la spécialiste en communication recommande de demeurer transparent et honnête en tout temps. « Si on ne peut pas répondre, qu'on ne connaît pas la réponse ou qu'on ne peut tout simplement pas donner l'information, il faut le mentionner. Si on ne répond pas ou qu'on omet volontairement de rappeler les médias, on se positionne dans le rôle de celui qui cache de l'information, même si ce n'est pas le cas. Un courriel, un petit coup de fil, ça prend peu de temps et ça peut faire toute la différence. Une relation de confiance, ça se construit de part et d'autre et, dans ce cas-ci, nous ne contrôlons que notre part en tant que porte-parole », informe-t-elle.

SERVICE TECHNIQUE **MOBILE**

# SOLUJEUX

PRODUITS ET AIRES DE JEU

**SERVICE TECHNIQUE MOBILE  
POUR ÉQUIPEMENTS DE JEU**

- entretien préventif « Sentinelle »
- intervention postinspection
- réparation
- supervision d'installation

**[solujeuxmobile.com](http://solujeuxmobile.com)**  
418 934-7173

## Les réseaux sociaux et le bulletin municipal

Autres éléments à ne pas négliger : les réseaux sociaux, le site Web ou le bulletin municipal, qui peuvent servir de courroie de transmission sans filtre pour annoncer les nouvelles de la municipalité ou encore pour prendre les devants pour joindre ses citoyens.

« Voilà des moyens simples et efficaces d'informer les citoyens, de faire preuve de transparence et d'ouverture. Plus l'information est disponible facilement, mieux se porte la perception populaire. En 2015, prendre les devants et informer en temps réel, ce n'est plus un luxe, c'est primordial! », conclut M<sup>me</sup> Fernández.



### Quelques trucs à retenir lorsque vous avez à parler avec les médias

- Toujours garder en tête que le journaliste a un rôle de témoin et de gardien de la démocratie.
- Il recherche l'inhabituel, la nouveauté et doit vulgariser pour être bien compris du public.
- Le journaliste a des contraintes de temps, d'espace (dans les journaux ou les bulletins de nouvelles) et il doit être intéressant tant pour son employeur que pour le public.
- Il faut rester honnête, courtois, et ne pas hésiter à dire qu'on ne possède pas la réponse, si c'est le cas. Il vaut mieux prendre un peu de temps et surtout, toujours tenir ses engagements et rappeler ou écrire au journaliste.

### Ce que dit la Loi

- L'article 322 de la Loi sur les cités et villes stipule que les séances du conseil municipal sont publiques. Cependant, un conseil municipal peut adopter des règles et règlements pour sa régie interne et pour le maintien de l'ordre durant ses séances. D'ailleurs, plusieurs municipalités ont interdit aux citoyens et journalistes de filmer les séances. Une pratique décriée par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec ([www.fpqj.org](http://www.fpqj.org)).

- La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels permet à un journaliste ou à toute personne d'avoir accès à l'information concernant l'appareil administratif de l'État ainsi que des institutions et organismes qui en relèvent ou qui en sont une extension.

- Les administrations publiques ne peuvent faire d'entraves d'ordre juridique ou administratif (délais, coûts, etc.). Dans un tel cas, on parle d'atteinte à la liberté de la presse, ainsi qu'au droit légitime de la population d'être informée des faits et gestes de son administration publique.

Source : [www.cai.gouv.qc.ca](http://www.cai.gouv.qc.ca)

## Une municipalité est un organisme vivant!



Toutes ses composantes influencent son comportement et ses activités. Il faut agir comme une ville et penser comme un citoyen pour saisir ce qui l'anime et lui donner son plein essor.

**Prévost Fortin D'Aoust** propose un ensemble de compétences qui permet aux élus et aux cadres de concevoir la vie municipale dans ses multiples facettes et d'en stimuler l'évolution.

# PFD

**AVOCATS | MUNICIPAL**  
*Le meilleur argument*

[pfdavocats.com](http://pfdavocats.com) T 450.436.8244

SAINT-JÉRÔME • BOISBRIAND • LAVAL • MONTRÉAL • SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

## Journalistes et directeurs municipaux : à chacun son métier!

Avoir un règlement clair concernant le déroulement du conseil municipal ainsi qu'une façon de procéder avec les journalistes qui soit connue de tous et respectée par tous les employés et les élus. Voilà en partie les clés du succès pour des relations saines et harmonieuses avec les médias, ont constaté M. Émile Royer et M<sup>me</sup> Rachel Cossette, respectivement directeurs municipaux de Weedon, en Estrie, et de La Motte, en Abitibi-Témiscamingue.



**M. Émile Royer**  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
de la Municipalité de Weedon

« Si le règlement concernant le déroulement du conseil municipal n'est pas clair, ça ouvre à l'interprétation, sur la période de questions ou sur l'autorisation de filmer ou pas les séances », indique M. Émile Royer, directeur général de Weedon depuis 16 ans.

Il ajoute que le problème ne vient souvent pas des représentants des médias, mais plutôt de certains citoyens qui veulent y faire « leur show ».



**M<sup>me</sup> Rachel Cossette**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Motte

« L'assemblée publique est un lieu pour exercer la démocratie, pas pour se donner en spectacle. Le droit du public à l'information, c'est essentiel, et lorsque c'est fait par un professionnel, il n'y a aucun problème. C'est fait dans le respect », soutient M. Royer.

Rappelons qu'en 1999 et en 2010, la Fédération des journalistes du Québec (FPJQ) a sondé ses membres pour connaître l'état de l'accès

à l'information dans les municipalités du Québec et a ainsi dressé un « Dossier noir », un portrait peu flatteur qui révélait divers exemples d'intimidation, de favoritisme, de menaces et de dissimulation.

Une des recommandations de la FPJQ était de mettre sur pied une formation pour pallier l'incompréhension du rôle des journalistes par les élus et les administrations, ce qui a depuis été fait, tant du côté de la Fédération québécoise des municipalités que de l'Union des municipalités du Québec.

### Une nécessaire collaboration

Les demandes d'accès à l'information sont monnaie courante pour les journalistes qui cherchent des informations dans les dossiers municipaux. En 16 ans de pratique, M. Royer en a eu



**« Quand tout le monde est parti. On était complètement vidé et sous le choc. Il fallait reprendre le train-train quotidien et il nous semblait que tout allait soudainement beaucoup moins vite! »**

— M<sup>me</sup> Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Motte

à plusieurs reprises. Selon lui, y répondre promptly est non seulement nécessaire, mais obligatoire.

« Quand j'ai une demande verbale ou écrite pour des documents, je réponds immédiatement, je fais mes recherches et je remets les documents dans les 20 jours, en enlevant le nominatif, tel que le prescrit la Loi », explique-t-il.

« Même si on n'aime pas le visage de quelqu'un, c'est quand même son droit de demander ces documents et il n'y a aucune raison de les lui refuser. C'est mon devoir », insiste M. Émile Royer.

### Gérer des journalistes à temps plein

Dans la petite municipalité de La Motte, en Abitibi-Témiscamingue, la directrice générale M<sup>me</sup> Rachel Cossette a vécu un véritable baptême avec les médias lorsqu'en février 2013, le pape Benoît XVI a annoncé sa démission et que le nom du cardinal Marc Ouellet s'est mis à circuler à titre de potentiel successeur.

« On avait vécu un petit boom en 2005, lors du conclave qui a suivi la mort de Jean-Paul II, mais jamais comme en 2013! Il y avait des demandes de journalistes de partout dans le monde et nous n'étions pas préparés à tout cela », raconte avec enthousiasme M<sup>me</sup> Cossette.

Fort heureusement, l'Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue est venue à leur rescousse. « On a eu une formation " médias 101 " accélérée. Comment faire une salle de presse? Qui dit quoi et comment? On ne savait même pas comment nous allions les loger et les nourrir. Nous sommes 439 dans le village, on n'a même pas de resto! »

**« Répondre promptly est non seulement nécessaire, mais obligatoire. »**

Pendant un mois et demi, le quotidien de la DG et du maire a été complètement chamboulé. « On avait un horaire pour répondre aux journalistes et chacun nos champs de compétences. On avait aussi mis en place une petite cellule de crise et on se rencontrait quotidiennement pour faire le point. Disons que ça n'a pas été de tout repos, mais ce fut très formateur », ajoute M<sup>me</sup> Rachel Cossette.



# Prenez votre café avec nous, et soyez assuré d'être bien informé!



Chaque matin, le bulletin Québec Municipal vous livre de l'information pertinente rédigée par des journalistes et des experts chevronnés qui savent que votre temps est précieux.

Québec Municipal, c'est aussi un outil de gestion de grande qualité qui vous aide dans vos prises de décisions.

**Devenez membre et soyez plus efficace!**

Pour profiter de notre **offre d'essai**

**Appelez :** 418.651.9890

**Cliquez :** [www.quebecmunicipal.qc.ca](http://www.quebecmunicipal.qc.ca)

**Adressez :** [clientele@quebecmunicipal.qc.ca](mailto:clientele@quebecmunicipal.qc.ca)

## Bulletin d'information

Actualités, chroniques, jurisprudence, revue de presse...

## Emplois municipaux

Trouvez des ressources à coup sûr avec la section la plus consultée du monde municipal.

## Répertoires

Excellence municipale, rôles d'évaluation, parcs industriels...

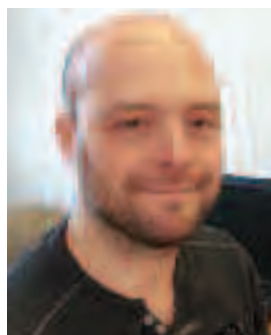
## Et toute une gamme de services

Calendrier des activités, conférences Web et plus encore...



# Le développement durable Une option enrichissante pour tous

Les efforts environnementaux consentis par les municipalités se multiplient. Que ce soit par l'imposition de nouvelles règles gouvernementales ou par une volonté du milieu d'améliorer sa qualité de vie, ou encore pour mettre de l'avant une réglementation écoresponsable, les municipalités sont les vecteurs d'une transition devenue incontournable. SCRIBE vous propose un petit tour d'horizon sur la question.



**M. Joël Tremblay**  
Secrétaire adjoint à la MRC  
de la Matapédia.

Dans toutes les régions du Québec, des municipalités ou des MRC rivalisent d'originalité pour se redéfinir, que ce soit en matière de développement économique, social et environnemental de leur territoire et de la collectivité qui l'habite. Bien que les noms de ces grandes planifications diffèrent, elles ont toutes en commun au moins une chose : le désir des communautés de se prendre en main en tenant compte des grands principes du développement durable.

« C'est important de prendre le temps de bien faire les choses, de respecter la volonté du milieu pour faire des planifications qui répondent aux spécificités de la région et de la population », mentionne d'entrée de jeu M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint à la MRC de la Matapédia.

La démarche de la MRC de la Matapédia a débuté avec la tenue d'un grand chantier il y a huit ans, qui a conduit à l'adoption de la Vision 2007-2025 de La Matapédia. Après cette vaste consultation auprès de la population et des intervenants socioéconomiques et municipaux, et l'analyse de travaux existants ailleurs dans le monde, la MRC de la Matapédia a présenté un projet unique au Québec, inspiré des Parcs naturels régionaux français : L'Écoterritoire habité.

« Il s'agit d'un concept original de ruralité assorti d'enjeux, d'orientations et d'objectifs de développement durable, qui s'échelonne sur douze ans et compte des actions prioritaires dans des domaines aussi variés que l'économie, l'agriculture, la forêt, la culture, la santé, l'éducation et l'environnement », précise M. Tremblay, qui a piloté les étapes de ce vaste projet.

## Des enjeux à caractère régional

Certains défis, actions ou projets peuvent être relevés localement, mais dans d'autres cas, il s'agit d'enjeux régionaux où tous doivent participer à la solution, avance M. Tremblay, citant en exemple la baisse démographique de la population.



**L'Écoterritoire habité est un concept original de ruralité assorti d'enjeux, d'orientations et d'objectifs de développement durable, qui s'échelonne sur douze ans et compte des actions prioritaires dans des domaines aussi variés que l'économie, l'agriculture, la forêt, la culture, la santé, l'éducation et l'environnement.**

« C'est une grande préoccupation pour tout le monde, et pour être efficaces, rendre le territoire attractif et attirer de nouvelles populations, nous devons intervenir régionalement », ajoute-t-il. Pour ce faire, la MRC entend mettre de l'avant des projets rassembleurs, dont la création d'un écoquartier et d'une maison touristique.

Et pour parvenir à rallier tout le monde, il est primordial de s'assurer de l'adhésion des élus et de la population, de bien vulgariser le projet et de cibler efficacement les enjeux financiers reliés à la mise en œuvre des actions, conclut M. Tremblay.

## Les qualités d'une municipalité axée sur le développement durable

Pour être considérée comme une municipalité axée sur le développement durable, celle-ci doit rencontrer un certain nombre de qualités. Voici les critères établis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Écconeutre** – Elle limite son empreinte écologique.

**Adaptable** – Elle relève les défis du changement.

**Connectée** – Elle mise sur l'accessibilité et tisse une toile entre les territoires et entre les individus.

**Compétitive** – Elle met l'accent sur l'efficacité.

**Équitable et solidaire** – Elle utilise et partage les ressources de manière juste et équitable.

**Conviviale et inclusive** – Elle se fait accueillante et s'ouvre sur le monde.

**Citoyenne** – Elle suscite la participation et l'engagement.

**Identitaire et créative** – Elle cultive la mémoire et favorise la création et l'innovation.

Source : [municipalitedurable.gouv.qc.ca](http://municipalitedurable.gouv.qc.ca)

# Tout sur le développement durable en quelques clics

Pour accompagner efficacement les MRC et les municipalités qui veulent aller de l'avant dans l'adoption d'une démarche de développement durable, on retrouve depuis peu un outil en ligne fort utile au [www.municipalitedurable.gouv.qc.ca](http://www.municipalitedurable.gouv.qc.ca). Il permet non seulement de puiser de nombreuses idées, mais aussi de connaître toutes les étapes pour arriver au meilleur projet qui soit.



Le site [www.municipalitedurable.gouv.qc.ca](http://www.municipalitedurable.gouv.qc.ca) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire regroupe sous un même portail l'ensemble des informations et des programmes pour les organismes municipaux ou régionaux qui souhaitent se doter d'une démarche de développement durable.

Qu'est-ce qu'une démarche de développement durable? Quels sont les éléments essentiels à y inclure? Quelles qualités caractérisent la municipalité durable? À quels critères doit répondre une démarche? Quelles sont les étapes et les approches à suivre? Comment mettre en place les mécanismes de participation publique?

L'ABC de cette démarche, pouvant parfois être laborieuse, y est expliqué de façon claire et précise et comporte une foule de références tant auprès des instances gouvernementales que des organismes à but non lucratif qui offrent du soutien technique ou financier.

## Des modèles inspirants

Le site fait également état de municipalités inspirantes un peu partout au Québec. Par exemple, la Ville de Magog, qui a adopté en 2013 une politique d'événements écoresponsables. Elle définit quatre niveaux d'exigence pour les événements en matière de gestion des matières résiduelles, d'eau potable et de préservation du patrimoine naturel et des infrastructures.

On y retrouve aussi la Municipalité de Lac-Etchemin, qui s'est dotée d'une vision de développement et d'aménagement du territoire dans une perspective de développement durable, dans le cadre de la révision de son plan d'urbanisme.

Le site [municipalitedurable.gouv.qc.ca](http://municipalitedurable.gouv.qc.ca) offre une gamme complète d'informations pour les municipalités qui souhaitent adopter le virage développement durable, puiser les meilleures idées ou seulement en apprendre un peu plus sur le sujet.

**DÉCOUVREZ NOTRE SERVICE 5 ÉTOILES**

**GO-ÉLAN**  
Espaces récréatifs ingénieux

[www.goelan.com](http://www.goelan.com)

**SALON DES PARTENAIRES**  
JUSQU'AU N<sup>o</sup> 34

## Coupez le moteur!

# Une campagne payante pour l'utilisateur et l'environnement

Toute simple et efficace, la stratégie « Coupez le moteur! » du Conseil régional de l'environnement (CRE) de la Montérégie pour améliorer le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) est de retour cet été. Elle vise à sensibiliser les citoyens à l'importance d'éviter la marche au ralenti de leur véhicule, non seulement pour l'environnement, mais aussi pour leur santé physique et financière!

« Un moteur qui tourne au ralenti 10 minutes par jour consomme plus de 100 litres d'essence par année. On parle d'une dépense estimée à 130 \$ par personne », rappelle M. Benoît Péran, chargé de projet au Conseil régional de l'environnement de la Montérégie.

En fait, une réduction de la marche au ralenti de 10 à 3 minutes pour 10 000 voitures équivaut à 1 600 tonnes de GES évités par année et à près d'un million de dollars économisés collectivement.

« Il y a aussi un impact sur la santé. Selon Santé Canada, plus de 5 000 personnes meurent prématurément au Canada en raison de la pollution de l'air, et ce sont les enfants et les aînés qui sont les plus vulnérables », précise M. Péran.

Bien que le gouvernement du Québec ait cessé de financer le programme « Coupez le moteur » depuis 2012, plusieurs régions du Québec, dont la Montérégie, continuent d'avoir accès à des programmes pour améliorer leur bilan de GES et sensibiliser les citoyens.

### Un programme simple et efficace

Le service offert par le CRE de la Montérégie s'adapte aux réalités des municipalités qui en font la demande. Les ressources sont disponibles pour accompagner les administrations



Le service offert par le CRE de la Montérégie s'adapte aux réalités des municipalités qui en font la demande, selon les besoins, notamment pour l'organisation de journées de sensibilisation, incluant un ballon gonflable promotionnel, une brigade de sensibilisation et des billets de courtoisie.

**Une réduction de la marche au ralenti de 10 à 3 minutes pour 10 000 voitures équivaut à 1 600 tonnes de GES par année et à près d'un million de dollars économisés collectivement.**

municipales dans la rédaction ou la mise à jour du règlement municipal, pour la recherche de partenaires, pour l'affichage stratégique des panneaux de signalisation, pour l'élaboration d'outils de communication, pour l'organisation de journées de sensibilisation, incluant un ballon gonflable promotionnel, une brigade de sensibilisation et des billets de courtoisie.

Le CRE offre aussi son appui pour l'identification des événements et des lieux achalandés, le recrutement, la formation et l'encadrement des bénévoles, ainsi que pour la co-coordination et la participation à la journée de sensibilisation.

« Le programme "Coupez le moteur" est une excellente façon de répondre aux exigences des citoyens en matière de qualité de l'environnement et de contribuer à leur mieux-être. Ça permet aussi de faire la promotion des actions et des programmes des municipalités en faveur de l'environnement. Bref, tout le monde est gagnant! », assure M. Benoît Péran.

**L'expertise de LNA en hydrogéologie et en environnement, une solution gagnante pour les municipalités du Québec!**

SAISON DES PARTENAIRES  
JUSQU'AU  
**22**

**LNA**  
HYDROGÉOLOGIE  
ENVIRONNEMENT

**Notre équipe est là pour vous accompagner dans vos projets de:**

- Mise aux normes en vertu du nouveau RPEP
- Suivi d'exploitation et évaluation de l'état des puits
- Recherche en eau souterraine
- Passif au titre des sites contaminés (norme comptable SP 3260)
- Études environnementales phase I, II et III

QUÉBEC 1 800 826-4101

MONTRÉAL 514 343-9490

COWANSVILLE 1 800 826-4101

[www.LNAQUA.com](http://www.LNAQUA.com)



# Fondation de la faune du Québec Une ressource de premier plan pour les projets en environnement

Bien présente dans le portrait de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son milieu depuis 1989, la Fondation de la faune du Québec se révèle un partenaire privilégié sur le plan technique quand vient le temps de mettre en branle un projet de conservation dans sa municipalité.

« Avant de s'embarquer dans des projets environnementaux complexes, appelez-nous. Nous pouvons vous guider! »

— M. Claude Grondin, directeur des initiatives fauniques à la Fondation de la faune du Québec.

Que ce soit pour restaurer un milieu humide, protéger ou encore mettre en valeur un habitat faunique, les projets soumis par les municipalités à la Fondation de la faune du Québec dans le cadre des programmes de subvention sont nombreux, mais l'organisme peut faire encore plus.

« Nous offrons aussi une aide technique pour permettre aux municipalités, par exemple, d'aller chercher d'autres sommes d'argent auprès du gouvernement ou d'autres organismes », explique M. Claude Grondin, directeur des initiatives fauniques à la Fondation de la faune du Québec.

De plus, le processus sévère de qualification des projets, qui doivent entre autres être approuvés par le comité de spécialistes du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, permet

aux municipalités de monter un dossier exemplaire, qui fera ses preuves dans l'atteinte des objectifs financiers. « Avant de s'embarquer dans des projets environnementaux complexes, appelez-nous. Nous pouvons vous guider! », avise M. Grondin.

Du côté de l'aide financière, selon le type de projet et le programme, la Fondation de la faune du Québec peut financer jusqu'à 50 % du montant du projet. En moyenne, l'aide offerte est de 25 000 \$, spécifie le directeur.

Rappelons que depuis sa création, la Fondation de la faune du Québec a soutenu financièrement plus de 89 projets provenant directement des municipalités, soit deux millions de dollars octroyés pour des projets ayant une valeur globale de 12,5 M\$.

Pour plus d'information : [fondationdelafaune.qc.ca](http://fondationdelafaune.qc.ca).

**FIERS PARTENAIRES DU CONGRÈS ADMQ 2015**  
 Passez nous voir au SALON des PARTENAIRES les 17 et 18 juin !

**FINI LES NÉGOCIATIONS À L'AVEUGLETTE**

Nouvelle plateforme web de calcul des coûts  
 - conventions collectives  
 - conditions de travail

**Michel Larouche**  
 Consultants RH Inc.

**CALCUL NÉGO**  
 CONVENTION COLLECTIVE

Consultants en ressources humaines, rémunération et relations de travail

**SALON DES PARTENAIRES**  
 MASQUE #1  
**31**

[www.calcul-o-nego.com](http://www.calcul-o-nego.com)

# Programme Tri-logique

## Un coup de pouce pour un bac bleu plus performant que jamais!

Est-ce que les citoyens savent vraiment ce qui va ou non dans leur bac bleu? Tout indique que non, constate-t-on chez Réseau Environnement. L'organisme souhaite remédier à la situation avec Tri-logique, son tout nouveau programme de sensibilisation à la saine gestion des matières résiduelles pour les résidents, disponible dans toutes les municipalités depuis le mois de mai.



« Tout le monde pense que depuis l'arrivée des bacs bleus, le recyclage se fait facilement, mais c'est faux. Nous avons constaté que les municipalités se retrouvent avec une augmentation de la contamination et des rejets dans les centres de tri. Il y a un plafonnement des taux de recyclage auquel on peut remédier », assure M. Jean Lacroix, président-directeur général de Réseau Environnement, l'organisme qui chapeaute le programme.

M. Lacroix a participé à diverses consultations menées auprès des municipalités et a constaté une certaine confusion chez une majorité de citoyens, malgré une bonne volonté. De plus, certaines spécificités existent d'une municipalité à une autre.

« Il est primordial que le citoyen soit bien informé. Si le travail de tri qu'il effectue à la base n'est pas fait correctement, c'est toute la chaîne de production qui en souffre. Cela accroît les coûts et diminue l'efficacité du processus », fait valoir M. Lacroix.

Basé sur le modèle du Programme d'économie d'eau potable (PEEP) qui a fait ses preuves au cours des 39 dernières années, le programme Tri-Logique a pour objectif d'outiller et d'informer les citoyens sur les bonnes pratiques du tri des déchets à la maison ou au bureau. Il vise également à les aider à s'approprier le principe et l'application des 3R (réduire, réemployer, recycler).

### Un programme adapté

Le programme Tri-Logique est adapté aux petites et moyennes municipalités qui n'ont pas les moyens d'avoir un service de communication ou des employés dédiés à la gestion des matières résiduelles, mais qui souhaitent atteindre les objectifs du Plan d'action de la Politique québécoise en gestion des matières résiduelles.

« Notre approche auprès des citoyens se fait toujours en été, dans les événements festifs organisés dans les municipalités. Ainsi, les citoyens sont plus disponibles pour nous accorder du temps. Et ce qu'on veut avant tout, c'est connaître leurs habitudes pour pouvoir intervenir efficacement », explique M. Lacroix.

**« Le citoyen doit impérativement être bien informé. Si le travail de tri qu'il effectue à la base n'est pas fait correctement, c'est toute la chaîne de production qui en souffre. Cela accroît les coûts et diminue l'efficacité du processus. »**

— M. Jean Lacroix, président-directeur général, Réseau Environnement.

Il ajoute que lorsque les enfants sont présents, le message passe encore plus efficacement. « Parce qu'un enfant sensibilisé est un vecteur de changement beaucoup plus fort dans la famille et il deviendra un influenceur important tant dans son milieu que pour la société. »

L'organisme Réseau Environnement offre diverses formules à bon prix, qui peuvent même être combinées avec le PEEP pour quelques centaines de dollars.



Pour en savoir davantage sur le programme ou pour inscrire la municipalité :

[www.reseau-environnement.com/fr/services/projets](http://www.reseau-environnement.com/fr/services/projets).

PROGRAMME NOUVEAU  
**Tri-Logique**

### Les avantages du programme Tri-Logique de Réseau Environnement

- Informer les citoyens sur le parcours des matières résiduelles.
- Augmenter la quantité de matières récupérées.
- Améliorer la qualité des matières résiduelles collectées.
- Diminuer la quantité de matières envoyées à l'enfouissement.
- Améliorer les performances de votre municipalité.
- Mettre en avant vos initiatives en faveur d'une saine gestion des matières résiduelles.
- Renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens à votre municipalité.
- Bénéficier de l'assistance d'un(e) agent(e) de sensibilisation qui rencontrera directement vos citoyens.

# La Loi sur la qualité de l'environnement enfin modernisée

Au printemps dernier, Québec s'est doté d'un Livre vert afin de moderniser en profondeur le régime d'autorisation environnementale de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et de mener au dépôt d'un projet de loi sur le sujet dès cet automne.



Rappelons que la LQE, vieille de 43 ans, n'avait jamais été modernisée depuis son entrée en vigueur en 1972, époque où l'émission de certificats d'autorisation était chose rare.

Québec souhaite par le fait même alléger les processus pour l'émission desdits certificats d'autorisation, dont plus de 5 000 sont délivrés chaque année.

« C'est vraiment la mécanique qu'on veut revoir. Il y a des délais qui sont beaucoup trop longs, il y a des redondances, a souligné le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel. Il y a un besoin aussi de clarifier certains procédés, d'être capable d'avoir plus de prévisibilité par rapport au régime. »

Les façons de faire devraient donc être révisées afin de mieux conjuguer les trois piliers du développement durable, soit le développement économique et social et la protection de l'environnement, dans le contexte d'une loi désuète devenue de plus en plus lourde au fil des années.

Au moment de mettre sous presse, le dépôt du Livre vert et le début des consultations en commission parlementaire étaient attendus de manière imminente.

## Milieux humides

Dans la foulée, le ministre de l'Environnement a également décidé de mettre sur la glace le projet de revoir la Loi sur les milieux humides, qui venait à échéance cette année. Cette loi se voit plutôt prolongée de trois ans afin d'être révisée à la fin de cette échéance.

## L'INVASION Hip!



### UNE ORIGINE INCONTESTABLEMENT EXTRATERRESTRE!

Inspirés par la découverte de la planète Hip!, les concepteurs designers de Jambette vous présentent leurs biocréatures extraterrestres mi-insectes mi-robots, les tout nouveaux grimpeurs de la collection Hip!

Hip!, le summum de Jambette à ce jour.

# Jambette

1 877 363-2687



# Le congrès de l'ADMQ Du 17 au 19 juin 2015

Centre des congrès  
de Québec



## Quelle Aventure

On peut aisément imaginer les membres de l'ADMQ boussole en main, jumelles autour du cou et chapeau d'aventurier bien vissé sur la tête. De la première entrée en fonction dans le monde municipal jusqu'à l'heure de la retraite, le parcours professionnel des directeurs généraux des petites et moyennes municipalités est souvent captivant, parfois accidenté, mais toujours fondé sur une motivation commune : la passion.

Dans cette aventure, le congrès de l'ADMQ est un bagage incontournable. Vous y retrouverez un grand nombre d'ateliers d'information, des tables d'échanges ainsi que des conférences, en plus de parfaire votre réseau et de rencontrer une multitude de professionnels du milieu. Une valeur sûre, dans un monde en perpétuel changement!



### Horaire du Congrès

**Mercredi 17 juin :** de 13 h à minuit | **Judi 18 juin :** de 8 h 30 à 16 h 45 | **Vendredi 19 juin :** de 9 h à 16 h



**22 ATELIERS  
D'INFORMATION**



**2 CONFÉRENCES  
INSPIRANTES**



**3 TABLES  
D'ÉCHANGES**



**RENCONTRES  
ET RÉSEAUTAGE**



Chers congressistes,

Il y a dix ans, je participais pour la première fois avec vous au congrès de l'ADMQ, à titre de nouveau directeur général. Aujourd'hui, quelques cheveux blancs plus tard, je suis heureux et fier de vous accueillir pour le Congrès 2015 de notre Association. Pour un « p'tit gars » né dans le quartier Saint-Jean-Baptiste de Québec, c'est d'autant plus symbolique puisque c'est un peu comme si je vous accueillais chez moi.

Lorsque je repense à mon premier congrès, en ce mois de mai 2006, je me souviens avoir eu l'impression que les dirigeants de l'ADMQ étaient des personnes inaccessibles. Et pourtant, nous étions tous alors au cœur des changements apportés à la Loi sur les compétences municipales, et nous portions tous le titre de directeur général. Nous étions tous dans le même bateau, et nous le sommes encore. Ce dixième anniversaire est donc très important, mais il nous reste encore beaucoup de travail à accomplir pour atteindre l'excellence, et c'est ensemble que nous pourrons y arriver.

C'est donc dans cette grande aventure du monde municipal que je vous invite les 17, 18 et 19 juin prochains. Au cours des trois jours que dureront nos assises, vous pourrez actualiser vos connaissances et réseauter avec vos pairs. C'est un rendez-vous à ne pas manquer!

Finalement, l'explication de ma présence comme président du congrès 2015 tient en un seul mot : implication! Je vous invite vous aussi à vous impliquer pour votre avenir, non seulement au congrès, mais tout au long de l'année. La force de notre Association, c'est avant tout celle de ses membres.

Au plaisir de vous saluer et de discuter avec vous, et bon congrès 2015 à tous!

**Marco Langlois**

Président du Congrès 2015



**MONTY SYLVESTRE**  
CONSEILLERS JURIDIQUES | INC.

**NOS PROFESSIONNELS  
DU SECTEUR DROIT MUNICIPAL  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
VOUS SOUHAITENT BON CONGRÈS!**



M <sup>e</sup> Martin Brunet	M <sup>e</sup> André Fournier	M <sup>e</sup> Marie-Ève Maillé	M <sup>e</sup> Stéphane Reynolds	M <sup>e</sup> Marie-Claude Veilleux	M <sup>e</sup> Bernadette Doyon	M <sup>e</sup> Karine L'Heureux	M <sup>e</sup> Jean-Guy Marchesseault	M <sup>e</sup> Mélanie Pelletier	M <sup>e</sup> Guy Achim	M <sup>e</sup> Robert Giguère	M <sup>e</sup> Roland Veilleux	M <sup>e</sup> Suzanne Boulanger
------------------------------	-------------------------------	---------------------------------	----------------------------------	--------------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------------	----------------------------------	--------------------------	-------------------------------	--------------------------------	----------------------------------

SHERBROOKE 819 566-4466 | LAC-MÉGANTIC 819 583-3833 | MONTYSYLVESTRE.COM

# Tout le monde à bord!



## Coup d'envoi!

Comme chaque année depuis trois ans, le Salon des Partenaires ouvrira ses portes à 13 h le mercredi, et l'ouverture officielle se tiendra dès 13 h 30 directement dans le Salon, à l'Aire de repos. Venez assister au discours inaugural prononcé pour l'occasion, et prenez tout de suite le pouls de vos assises annuelles.



## Une soirée qui invite au voyage

L'embarquement débutera le mercredi dès 18 h par le **cocktail Aloha**.

Quelques surprises vous y attendront pour un dépaysement assuré. Ce sera l'occasion de retrouver vos compagnons de route et d'échanger dans la bonne humeur avant d'entamer votre expédition vers le reste de la soirée.



## Faites vos demandes spéciales pour la soirée spectacle!

Le banquet sera animé par les talents d'un **VJ** qui vous plongera au cœur des clips vidéo les plus marquants tout au long de la soirée. Il s'accordera une pause de 90 minutes dès 21 h 30 pour laisser la place à l'orchestre **Black Velvet**. Le groupe fera tanguer le navire avec style et dynamisme et vous fera danser sur les rythmes d'hier et d'aujourd'hui. Envoyez vos demandes spéciales avant le vendredi 5 juin à [reception@admq.qc.ca](mailto:reception@admq.qc.ca) pour entendre votre chanson préférée ou faire une surprise à un collègue, ou mentionnez le titre et le groupe sur la page Facebook de l'Association! (Les suggestions sont laissées à la discrétion de l'orchestre et du VJ.) Merci à notre partenaire pour cette soirée spectacle.

**Dufresne Hébert Comeau**  
A v o c a t s

Tout de suite après, le **banquet** du congrès 2015 de l'ADMQ, offert en collaboration avec Chapdelaine assurance & services financiers, vous mènera aux portes des lagons. Une escale vibrante au cœur de la zone vedette, La Capitale, vous sera offerte. Et pour vous permettre de profiter pleinement de cette soirée propice aux retrouvailles, les discours et les interventions seront réduits. Cap sur l'aventure!



## Blanc de rigueur

Robe, pantalon, chapeau, foulard, chemise ou autre accessoire, pour franchir la douane, il vous faudra un morceau blanc. Mais attention, le blanc sera élégant. N'oubliez pas que **pour la soirée banquet, la tenue de ville est exigée**. Troquez donc votre tenue d'aventurier intrépide pour un peu de coquetterie.

**lavery**  
DROIT • AFFAIRES



## Quelques escales à ne pas manquer !

Cette année, **l'espace ADMQ** se trouvera sur votre route en direction des salles d'ateliers, au niveau 300. Présents dès le mercredi après-midi jusqu'au vendredi, les professionnels de la permanence répondront à vos questions concernant le programme de formation en ligne menant au titre de DMA. Ils vous en apprendront davantage notamment sur le processus de reconnaissance des connaissances pour les détenteurs du GMA et sur les 15 cours du programme. Ce sera l'occasion unique de faire une démonstration d'un cours en direct sur la plateforme de formation en ligne. L'essayer, c'est l'adopter! Les apprenants au programme sont grandement invités à nous rendre visite pour apporter leurs commentaires.

Les **nouveaux membres** pourront également y récupérer leur porte-document de bienvenue dès le mercredi après-midi.

Ne manquez pas non plus **l'Assemblée générale annuelle**, qui se tiendra le vendredi dès 10 h 45 dans les salles 302 AB et 303 AB. Une pause-café vous sera offerte dans ces salles dès 10 h 15 et une surprise de la zone vedette sera remise à la fin aux congressistes ayant participé.

Pour cette édition du congrès, **la cérémonie de remise des Mérites de l'ADMQ** se tiendra lors du dîner des membres du jeudi midi. Venez applaudir les efforts de DG d'exception!



### Un congrès écoresponsable

Plusieurs gestes sont posés durant le congrès pour réduire l'empreinte écologique de l'événement. Ainsi, les congressistes recevront, à l'inscription, une clé USB réutilisable comprenant les présentations des ateliers d'information et ils sont invités à apporter le porte-document qu'ils ont reçu dans les années précédentes. Tout au long du congrès, la vaisselle utilisée est en porcelaine et le sac remis à l'entrée du Salon des Partenaires est réutilisable. Vous aussi, faites votre petit geste, et privilégiez l'usage de votre tablette numérique pour prendre des notes!

**BélangerSauvé**

CONSEIL • NÉGOCIATION • LITIGE

Une équipe expérimentée.  
Des solutions adaptées à vos besoins!



André Lemay, Yves Boudreault, Pierre Laurin, Caroline Pelchat, Claude Jean, Mireille Lemay, Pierre Giroux, Lahbib Chetaibi, Patrick Beauchemin, Gabriel Chassé, Myriam Asselin, Marc-André Beaudoin et Isabelle Cardinal.

Groupe  
MUNICIPAL  
ENVIRONNEMENT  
EXPROPRIATION



TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY  
AVOCATS S.E.N.C.R.L.

1195, av. Lavigerie, bureau 200  
Québec (Québec) G1V 4N3  
Téléphone : 418 658-9966  
www.tremblaybois.qc.ca

# En route vers la formation !

Pour cette édition, les activités d'information du congrès seront classées par thème : ressources humaines, communication, loisirs, sécurité publique, environnement et urbanisme, trésorerie et comptabilité, greffe et gestion contractuelle, infrastructures, éthique. Cette nouvelle façon de faire permettra aux congressistes de programmer plus facilement leurs ateliers, tables d'échanges et conférences en fonction de leurs intérêts.

## Communiquer, ébranler et stabiliser Les trois poils du lion

Il ne s'agit pas de vous envoyer en safari, mais de vous inviter à participer à cette conférence inspirante qui vous fera voir la communication sous un angle différent. Cette présentation de M. Dominique Morneau, psychologue organisationnel, vous informera sur des stratégies peu connues, souvent étranges et pourtant très efficaces en milieu de travail. Vous pourrez diagnostiquer certains de vos modes de communication privilégiés et identifier des solutions aux problèmes rencontrés.



**M. Dominique Morneau**  
Psychologue organisationnel

## Souligner l'excellence

Cette année encore, le **Prix d'excellence à la formation en ligne**, en partenariat avec la Mutuelle des municipalités du Québec, soulignera le travail des apprenants du programme DMA. Celui qui aura été le plus performant entre le 1<sup>er</sup> mai 2014 et le 1<sup>er</sup> mai 2015 se verra remettre un trophée lors du dîner hommage du vendredi midi. Rappelons que pour être admissible, l'apprenant devra avoir suivi un minimum de trois cours durant cette période. La sélection se base sur le nombre de cours suivis et réussis, ainsi que sur la note finale moyenne des cours de l'année de référence.



SALON DES PARTENAIRES  
JUSQU'AU  
**62**

**avizo**  
EXPERTS-CONSEILS

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES  
ENVIRONNEMENT  
GÉNIE ÉCOLOGIQUE  
HYGIÈNE INDUSTRIELLE / AMIANTE  
INFRASTRUCTURES  
SERVICES TECHNIQUES

SHERBROOKE - DRUMMONDVILLE - GRANBY - LAVAL - LONGUEUIL

**1 800 563-2005 / avizo.ca**



Pour l'horaire, les titres et les résumés des activités d'information, visitez le site du congrès au **congres.admq.qc.ca**

# Merci aux partenaires du Congrès 2015



La Mutuelle des municipalités du Québec



**Desjardins**  
Sécurité financière<sup>MD</sup>

Coopérer pour créer l'avenir



Cabinet en assurance et rentes collectives

**ULTIMA**<sup>MC</sup>



TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY  
S.E.N.C.R.L.  
AVOCATS



GARDIENS DE L'EFFICACITÉ DÉMOCRATIQUE



**MORENCY**  
SOCIÉTÉ D'AVOCATS



**PG Solutions**

**BélangerSauvé**

CONSEIL • NÉGOCIATION • LITIGE



**TherrienCouture**

avocats S.E.N.C.R.L. lawyers LLP.

**lavery**  
DROIT ▸ AFFAIRES



MONTY SYLVESTRE  
CONSEILLERS JURIDIQUES | INC.



CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS  
S.E.N.C.R.L./AVOCATS

**Dufresne Hébert Comeau**  
Avocats

Prévost  
Fortin  
D'Aoust

AVOCATS



**Somavrac**  
C.C.



CORPORATION  
INFORMATIQUE  
BELLECHASSE

**BIONEST**

Assainissement des eaux usées<sup>CC</sup>



LE LOGICIEL DE CALCUL DE CÔTS DE CONVENTIONS COLLECTIVES



# Le Salon des Partenaires, un regard vers le futur

Le Salon des Partenaires ouvrira ses portes le mercredi à 13 h. En 2014, il vous invitait à redécouvrir le monde municipal. En 2015, il renverse la vapeur et vous propose un regard vers le futur. Vous y retrouverez l'aire de repos, toujours aussi conviviale, dans laquelle Ultima vous proposera une activité moderne.



Durant le salon, vous pourrez rencontrer près de 85 exposants dans des domaines très variés tels que l'environnement, les loisirs, la construction, la sécurité publique, les services professionnels et bien plus encore. Ces thèmes seront d'ailleurs repris dans le guide qui vous sera remis à l'entrée du Salon, pour que vous puissiez découvrir nos partenaires plus facilement et selon vos centres d'intérêts.



## Les confessionnaux : toujours aussi prisés!

Depuis leur création, ils ne passent pas inaperçu. Et pour cause! Les confessionnaux, c'est l'occasion pour les congressistes d'échanger en privé avec un avocat du milieu municipal pendant trente minutes, et ce, gratuitement le mercredi après-midi ou le jeudi matin. Consultez la liste des avocats ci-après et prenez rendez-vous sans tarder à [hrault@adm.qc.ca](mailto:hrault@adm.qc.ca). Les places sont limitées!

### Liste des avocats présents :

- M<sup>e</sup> Mario Paul-Hus, Municonseil avocats
- M<sup>e</sup> Yves Chaîné, Bélanger Sauvé
- M<sup>e</sup> Mélanie Pelletier, Monty Sylvestre
- M<sup>e</sup> Martin Bouffard, Morency avocats
- M<sup>e</sup> Caroline Pelchat, Tremblay Bois Mignault Lemay
- M<sup>e</sup> Isabelle Landry, BCF avocats d'affaires
- M<sup>e</sup> François Bouchard, Cain Lamarre Casgrain Wells
- M<sup>e</sup> Pier-Olivier Fradette, Lavery
- M<sup>e</sup> Annie Aubé, Therrien Couture



Un espace photo sur le thème du Salon vous permettra également de repartir avec un souvenir de votre visite.



**Ne manquez pas cette étape  
incontournable de votre aventure!**



## Jeu du Salon Le futur vu par le cinéma

Scénaristes, réalisateurs, romanciers... beaucoup ont eu un regard vers le futur et nous ont livré leurs visions de ce que devait être notre vie dans les années 2000. La réalité a-t-elle rattrapé la fiction? Grâce au jeu du Salon des Partenaires, faites de nouveaux contacts d'affaires et courez la chance de remporter le prix d'une valeur de 1500\$ pour un projet municipal et un reportage sur votre municipalité dans le magazine SCRIBE. Le tirage sera effectué le mercredi après-midi et l'annonce du gagnant se fera quant à elle durant le dîner des membres du jeudi. Retrouvez le règlement complet dans le guide du Salon qui vous sera remis à l'entrée.



La Mutuelle des municipalités du Québec

## Horaire du Salon des Partenaires 2015

### Mercredi 17 juin

13 h	Ouverture du Salon Visite des exposants Consultations au confessionnal aux 30 minutes (14 h – 14 h 30 – 15 h – 15 h 30 16 h – 16 h 30)
13 h 30	Discours d'ouverture du Congrès 2015
17 h	Fermeture du Salon

### Jeudi 18 juin

8 h 30	Ouverture du Salon des Partenaires Visite des exposants
9 h	Consultations au confessionnal aux 30 minutes (9 h – 9 h 30 – 10 h – 10 h 30 11 h – 11 h 30)
9 h 45 à 10 h 15	Pause-café À l'espace bistro
11 h 15	Cocktail des exposants
12 h	Fermeture du Salon des Partenaires et dîner des membres

# PRATIQUER AUTREMENT



Pierre Delisle

Isabelle Landry

Joseph-André Roy

**VOUS OFFRIR UNE GESTION ET UNE PLANIFICATION  
STRATÉGIQUE RIGOREUSES EN DROIT MUNICIPAL,  
C'EST AUSSI ÇA PRATIQUER AUTREMENT.**

NOS EXPERTISES À VOTRE SERVICE :

- Protection du territoire agricole
- Droit du travail et de l'emploi
- Développement urbain régional
- Droit des assurances
- Marchés publics
- Droit immobilier
- Expropriation
- Fiscalité municipale
- Zonage

LES SOCIÉTÉS  
LES MIEUX  
GÉRÉES  
Membre platine

**BCF** AVOCATS  
D'AFFAIRES

bcf.ca

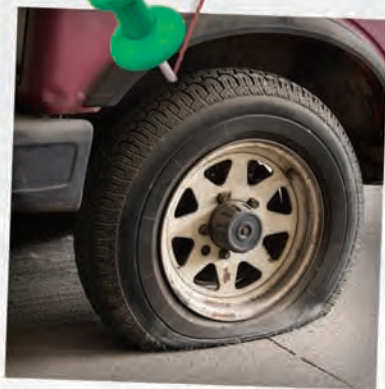
# Signalez-le avant qu'il n'attrape d'autres citoyens!

Voilà! permet à vos citoyens de signaler les nids-de-poule partout sur votre territoire.



Solution: Appli Voilà!

Suspect #1



Jean



Martine



Mylène



Inscription gratuite pendant la saison des nids-de-poule.

[www.appvoila.com](http://www.appvoila.com) | [info@appvoila.com](mailto:info@appvoila.com)



# Regard des « petits nouveaux » sur le métier

Les pages de ce magazine témoignent d'histoires inspirantes, de bons coups et des plus grands défis qui touchent des directeurs généraux d'expérience. Des vétérans qui roulent leur bosse depuis 10, 20 ou même 30 ans dans le monde municipal. Mais qu'ont à raconter les nouveaux directeurs généraux, ceux qui sont à l'aube de leur carrière? L'équipe de SCRIBE s'est entretenue avec deux nouvelles recrues afin d'obtenir leur point de vue.



M<sup>me</sup> Line Couture  
Directrice générale de la  
Municipalité de Weedon

## Nouveau parcours

Au moment d'écrire ces lignes, M<sup>me</sup> Line Couture ne s'est pas encore plongée dans sa nouvelle fonction. Début avril, elle prendra le relais du directeur général de Weedon, une municipalité de 2 582 habitants au cœur de l'Estrie. Autrefois directrice d'une institution financière, il s'agira alors de sa première expérience dans l'univers municipal.

« Il n'y a pas si longtemps, je n'avais aucune idée, ou presque, de ce que faisait un directeur général de municipalité. À force de me renseigner et de discuter avec le directeur en poste ainsi que le maire, j'ai constaté que cet emploi ressemble au poste que j'occupais, à une différence près : les lois qui régissent le monde municipal sont vraiment différentes de celles que j'ai connues dans le domaine financier », explique M<sup>me</sup> Couture.

Cette nécessité d'apprendre la réglementation en vigueur et les façons de faire du milieu est l'un des défis qui attendent la nouvelle directrice générale. Et il y en a d'autres. En effet, au moment de mettre sous presse, un conflit de travail sévissait à la municipalité, ce qui pouvait laisser présager un climat plus difficile.

## Travailler à l'unisson

Consciente de la singularité de son rôle dans l'organisation municipale, M<sup>me</sup> Couture compare le directeur général à un chef d'orchestre. « Pour moi, le directeur général est celui qui mène la municipalité vers l'atteinte des objectifs établis par le conseil municipal. Toutefois, même si le chef d'orchestre dirige, il ne peut connaître le succès seul. Ça lui prend toute une équipe pour réussir! », remarque-t-elle.

« Je perçois ce poste comme celui d'un chef d'orchestre, qui mènera la municipalité vers l'atteinte des objectifs établis par le conseil municipal. »

— M<sup>me</sup> Line Couture

Habitée de travailler avec un conseil d'administration, elle souhaite que la collaboration de tous puisse servir les citoyens. Elle entend d'ailleurs demander conseil aux municipalités voisines et s'inspirer de leurs réussites. « Weedon est une municipalité qui connaît des problèmes de dévitalisation, notamment en raison de sa population vieillissante. J'ai le désir de conserver les acquis, mais également de permettre à la région de grandir. J'espère pouvoir apporter des idées nouvelles au conseil municipal afin de contribuer au développement de Weedon », conclut M<sup>me</sup> Line Couture.

## Changement de cap

M. Yves Banville occupe quant à lui le poste de directeur général de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, dans le Bas-Saint-Laurent, depuis septembre 2014. L'envie de nouveaux défis et le désir de se rapprocher de ses parents l'ont poussé vers cette nouvelle carrière après plusieurs années passées à la tête de l'Association des Capitaines Propriétaires de la Gaspésie, une organisation œuvrant dans l'industrie de la pêche.

Le poste représentait le parfait défi pour ce détenteur d'une maîtrise en administration des affaires, nécessitant notamment des aptitudes en comptabilité, en administration et en gestion des ressources humaines.

Dès ses débuts, M. Banville s'est retrouvé dans un tourbillon. Plusieurs dossiers en simultané, des demandes de toutes parts et même des élections partielles à organiser pour remplacer un conseiller municipal. Toute une initiation!

« En à peine trois mois, je me suis retrouvé à piloter plusieurs dossiers d'envergure dans un environnement nouveau, mais aussi dans un cadre légal complètement différent de ce que j'avais connu dans le privé. C'était impossible pour moi de constater l'ampleur des lois qui régissent notre travail avant d'y être confronté au quotidien », explique le directeur général.

## Une chronique pour vous et par vous!

« La Parole aux DG » est un espace bien à vous pour exprimer votre opinion, que ce soit sur un thème paru dans un article du SCRIBE précédent ou encore sur un sujet de l'actualité municipale.

Vous avez une réflexion que vous aimeriez partager avec vos pairs? Envoyez votre commentaire, accompagné de votre nom et de votre municipalité, à [mllaurent@adm.qc.ca](mailto:mllaurent@adm.qc.ca), et c'est avec plaisir que nous vous publierons.



Important : La rédaction du magazine se réserve un droit de regard sur les messages à publier. Aucun message à caractère haineux ou irrespectueux ne sera publié.

# Gestion transparente



**M. Yves Banville**  
Nouveau directeur général de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Méridi, fait ses premiers pas dans le monde municipal depuis septembre 2014.

L'administration municipale implique également un lien particulier avec le public. Lors de l'élection partielle en décembre 2014, M. Banville a pu rencontrer plusieurs des quelque 1 050 citoyens de la municipalité.

« L'accès à l'information, c'est tout nouveau pour moi. C'est quelque chose qu'il faut aussi apprendre. Contrairement au privé, il faut être non seulement transparent, mais rendre l'information publique. Les conseils municipaux ne sont pas des rencontres de conseil d'administration. Le public peut venir poser des questions et il faut pouvoir y répondre », remarque-t-il.

Malgré ces obstacles, l'arrivée de M. Banville s'est complétée sans heurt. Un succès qu'il attribue à l'aide précieuse qu'il a reçue des employés municipaux et des directeurs généraux des autres municipalités de la MRC de La Mitis.

**« On ne s'en doute pas, mais le rôle d'un directeur général est vaste. C'est certain que les orientations sont prises par le conseil municipal, mais c'est nous qui devons les appliquer. »**

— M. Yves Banville

Dans les prochains mois, le directeur général entamera une formation auprès de l'ADMQ grâce aux cours en ligne du programme DMA. Son premier cours portera sur les rôles et responsabilités des directeurs généraux et des élus.

« Je pense que j'aurais dû suivre ce cours dès le début. On ne s'en doute pas, mais le rôle d'un directeur général est vaste. C'est certain que les orientations sont prises par le conseil municipal, mais c'est nous qui devons les appliquer. Connaître le rôle de chacun est essentiel », estime M. Yves Banville.



**CIB**  
CORPORATION  
INFORMATIQUE  
BELLECHASSE

CIB est une corporation sans but lucratif qui conçoit et distribue des logiciels de gestion municipale destinés aux MRC et aux municipalités.

**Logiciels de gestion municipale**

*Nos produits en constante évolution :*

- Gestion financière
- Gestion du territoire
- Évaluation foncière
- Processus électoral

**25 ans** déjà

*Une école de pensée!*



**SALON DES PARTENAIRES**  
MOSQUEE #  
**32**

**CIB c'est aussi :**

- une assemblée générale
- un conseil d'administration
- des membres
- des utilisateurs
- une équipe

TÉLÉPHONE 418.883.2239 • TÉLÉCOPIEUR 418.883.5049 • [www.cibgm.com](http://www.cibgm.com)

# La conciliation travail-famille : une question d'équilibre

**Des séances du conseil municipal ou des comités de citoyens le soir, des semaines qui se prolongent bien au-delà des 40 heures : pas toujours facile de concilier travail et famille pour les directeurs municipaux! Quand la passion est au rendez-vous, tout est possible, nous révèlent quatre mordus de leur boulot. Des parents et des conjoints qui maintiennent avec brio l'équilibre entre ces deux sphères de leur vie.**



**M. Daniel Boudreault**  
Greffier-trésorier adjoint,  
Municipalité de Boischatel

Papa de deux garçons de 9 et 12 ans, M. Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint à la municipalité de Boischatel et directeur de la Régie d'Assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer, a un horaire de premier ministre. Alors que sa famille réside dans la région de Charlevoix, lui prend la route tous les lundis pour se rendre sur la Côte-de-Beaupré.

« Je savais que ce serait intense quand j'ai commencé mon emploi, mais j'avais besoin de relever ce défi professionnellement pour m'accomplir et je ne regrette pas une seconde. La clé du succès, c'est d'avoir une organisation sans faille, ou presque, et une conjointe compréhensive! », révèle M. Boudreault.

Entraîneur de hockey pour son plus vieux, M. Boudreault fait l'aller-retour à l'aréna le mercredi pour accompagner son fils. « Les autres soirs de la semaine, je travaille, j'ai des réunions. En restant à proximité, ça me permet d'être à 100 % au travail la semaine », explique-t-il.

« Mais le vendredi après-midi, je ferme mon cellulaire et jusqu'au dimanche soir, je me consacre à ma famille. C'est moi qui fais à manger, je reprends un bout des travaux ménagers et surtout, on passe du temps en famille. Presque tous les temps libres sont consacrés aux enfants, il n'y a pas vraiment de place pour les coups de tête! »

M. Daniel Boudreault reconnaît que sans l'appui de sa conjointe, sa famille et son employeur, il ne pourrait y arriver aussi facilement. « Prendre le temps de partager un bon repas en famille, gérer les crises potentielles, sans iPad ou cellulaire, c'est essentiel. Et heureusement, l'été, on peut reprendre un peu de temps et profiter pleinement de la vie en famille », laisse tomber M. Boudreault.

## Prendre le temps là où il se trouve

Homme orchestre et dévoué au travail, M. Eddy Alain, directeur général de Saint-Léonard-de-Portneuf, a rapidement appris à concilier ses ambitions professionnelles et familiales.

Père de cinq enfants, il admet qu'il n'aurait pas la carrière actuelle sans l'appui indéfectible de sa conjointe. « On vit beaucoup de stress au travail, mais c'est important de ne pas maintenir ce niveau une fois rentré à la maison, de communiquer, mais pas juste le négatif. Et c'est bien beau de donner au travail, il faut aussi donner à la maison. La vraie richesse, ce sont nos enfants », indique M. Alain.

Un équilibre parfois fragile, mais essentiel au bien-être de toute la fratrie, rajoute-t-il sagement. M. Alain a d'ailleurs une anecdote savoureuse avec son plus jeune, aujourd'hui âgé de 16 ans, qui a passé près de voir le jour lors du Congrès de l'ADMQ en 1998! Alors que son épouse l'a avisé que les contractions commençaient, M. Alain lui a proposé d'aller la chercher pour que le travail se poursuive à Québec, plus près de l'hôpital, dans sa chambre d'hôtel.



**M. Eddy Alain**  
Directeur général de la Municipalité  
de Saint-Léonard-de-Portneuf

« Comme c'était son cinquième, elle n'était pas inquiète et moi non plus! Alors pendant les premières heures de contractions, elle était dans la chambre d'hôtel et moi au congrès. Tous les autres DG étaient au courant que l'accouchement s'en venait et me demandaient ce que je faisais là quand ils me croisaient dans l'ascenseur! Mais quand Monique m'a dit que c'était le temps, on est partis et j'ai été nommé délégué de ma zone pendant ce temps-là!

Disons qu'il y en a plusieurs qui ont eu peur qu'elle accouche dans l'ascenseur! », blague M. Eddy Alain.



**M<sup>me</sup> Vivian Viviers**  
Directrice générale de la  
Municipalité de Lac-Saint-Joseph

## Un Hôtel de ville à la maison

Directrice générale de Lac Saint-Joseph, une municipalité de 360 habitants, M<sup>me</sup> Vivian Viviers travaille quotidiennement de chez elle, les bureaux de l'hôtel de ville se trouvant dans sa résidence, et ce, depuis 11 ans.

« Comme c'est une petite municipalité et qu'il n'y avait pas d'hôtel de ville, ils m'ont demandé si c'était

possible. Je travaillais déjà à mon compte, alors j'ai dit oui. Ça facilite les choses, et ça me permet de m'occuper de mon mari qui est maintenant atteint d'Alzheimer », raconte M<sup>me</sup> Viviers.

Très impliquée dans son milieu, notamment à titre de présidente du conseil d'administration de la clinique médicale de Sainte-Catherine, M<sup>me</sup> Viviers a obtenu le Mérite de l'ADMQ en 2011 pour son implication communautaire. Elle connaît tout le monde au village et avoue qu'elle a eu un peu peur de cette proximité au départ.

« Tout le monde vient chez moi, c'est l'hôtel de ville! Il y a aussi l'inspecteur qui y travaille à temps plein. Ça m'inquiétait au début, mais on y prend goût, dit-elle. L'inspecteur avait son bureau au sous-sol et ça circulait beaucoup, ce qui dérangeait la quiétude des membres de la famille et brimait notre intimité. On a remédié à la situation en agrandissant la résidence et en ajoutant un bureau à l'arrière, ce qui permet aux gens d'y accéder directement. »

Cet arrangement particulier lui permet d'être près de son conjoint tout en travaillant. « Le conseil municipal est très compréhensif de ma situation et je l'apprécie. Mais je pense que lorsque je prendrai ma retraite, ce qui ne fait pas partie de mes projets immédiats, il n'aura pas le choix de construire un hôtel de ville, car je ne suis pas certaine que ce sera facile de trouver quelqu'un qui acceptera autant de proximité entre sa vie personnelle et professionnelle », mentionne M<sup>me</sup> Viviers.

## Directrice générale, entrepreneure et maman à temps plein

Travailleuse acharnée, hyperactive par moments, la directrice municipale de Ham-Sud, M<sup>me</sup> Caroline Poirier, a dû apprendre à composer avec une toute nouvelle réalité lorsque son garçon, son « petit cadeau du ciel » comme elle l'appelle, est arrivé dans sa vie il y a 16 mois.

Directrice générale trois jours par semaine, entrepreneure de soir et les jours qui restent, M<sup>me</sup> Poirier a appris ces derniers mois à concilier la vie de famille et la vie professionnelle active. Elle dit aussi avoir dû apprendre à dire non, à se mettre des limites.

« Je dois me garder du temps pour moi aussi, pour m'entraîner. J'ai des réunions deux soirs par semaine, parfois des implications bénévoles qui s'ajoutent, mais se garder une journée la fin de semaine pour être tous les trois ensemble, c'est sacré. C'est important de retrouver le cocon familial, de reconnecter tout le monde ensemble que ce soit en jouant dehors ou en restant en pyjama toute la journée! »

La conciliation travail-famille, M<sup>me</sup> Caroline Poirier s'y frotte à temps plein. L'équilibre entre le désir de réussite, de dépassement de soi et la vie familiale n'est pas toujours de tout repos, a-t-elle constaté, mais le bonheur d'être une maman et une professionnelle accomplie en vaut la chandelle!

**M<sup>me</sup> Caroline Poirier**  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière de la  
Municipalité de Ham-Sud



## Mettre en place des mesures de conciliation travail-famille, c'est :

1. Aménager le temps de travail : horaire flexible, horaire à la carte, semaine de travail comprimée, travail à domicile, réduction du temps de travail, travail partagé volontaire, rotation d'emploi, etc.
2. Offrir des congés : congé supplémentaire lors de deuil ou de mariage, banque de congés avec salaire et avantages pour raisons familiales ou urgences, congés à traitement différé, congés sans solde, congés compensatoires, etc.
3. Soutenir les employés pour la garde ou les soins des personnes à charge : soutien financier pour une aide domestique, un service de consultation, etc.
4. Gérer le cheminement des carrières : cette mesure permet de modifier temporairement le contenu de leur travail ou leur cheminement de carrière pour des raisons familiales. Par exemple, limiter les transferts, retarder les promotions, maintenir des horaires stables.
5. Offrir de l'aide financière : plans d'assurance collective, fonds d'aide aux travailleurs, bourses scolaires, fonds d'urgence, etc.

Source : [www.travailfamille.com](http://www.travailfamille.com)

## Conciliation travail-famille

# Les clés du succès : horaire flexible et confiance

**Que ce soit pour l'horaire des enfants ou encore pour la maladie d'un proche ou d'un conjoint, la conciliation travail-famille (CTF) ne se fait pas sans la volonté partagée de l'employé et de l'employeur et une confiance mutuelle à toute épreuve, croit fermement M. Michel Larouche, conseiller en gestion des ressources humaines.**



**M. Michel Larouche**  
Conseiller en gestion des ressources humaines, qui agit à titre de consultant dans plusieurs municipalités du Québec.

Selon une étude réalisée par Développement des ressources humaines Canada en 2003, 40 % des travailleuses et des travailleurs éprouvent de grandes difficultés à concilier leurs responsabilités professionnelles et leurs obligations familiales.

« Je pense que le principal élément sur lequel les deux parties peuvent s'entendre d'entrée de jeu, c'est l'aménagement de l'horaire de travail. L'employé doit tenir compte des besoins de l'organisation, mais de l'autre côté, le conseil municipal doit

collaborer. Et ce sera de plus en plus vrai au cours des prochaines années, avec l'arrivée de directeurs généraux plus jeunes », insiste M. Michel Larouche.

### Conciliation travail-famille rime avec confiance

À son avis, le conseil doit à la base croire au principe de la conciliation travail-famille et laisser le directeur ou la directrice exercer un contrôle presque entier sur son horaire.

Il donne l'exemple d'une directrice générale qui travaille à plusieurs centaines de kilomètres de sa résidence. Comme son mari et ses grands enfants ne voulaient pas déménager, elle a accepté le poste, à la condition de pouvoir travailler une semaine sur deux de chez elle.

« Mais pour cela, il faut qu'il y ait une grande confiance mutuelle. Évidemment, c'est plus facile quand il s'agit d'un employé en poste depuis longtemps, dit-il. Et si la CTF fait partie des conditions de travail, il faut que l'employé puisse en bénéficier pour vrai, pas seulement sur papier ou que ce soit des paroles en l'air », avise le conseiller qui agit à titre de consultant dans plusieurs municipalités du Québec.

Municipal  
Travail  
Immobilier

**Bélangier Sauvé**

CONSEIL • NÉGOCIATION • LITIGE

## Son nom s'ajoute au nôtre

M<sup>e</sup> Sophie Deslauriers, MBA, OMA, membre de la COMAQ depuis plusieurs années nous a choisis pour s'engager dans la pratique active du droit municipal. Elle se joint à notre bureau de Montréal et partagera son expérience et ses connaissances avec une équipe reconnue pour l'excellence de sa contribution au service du monde municipal.

Denis Beaupré  
Jean Beauregard  
Louis Bouchart d'Orval  
Pierre-Alexandre Boucher  
Martine Burelle  
Gérard Caisse  
Michel Cantin  
Yves Chaîné

Tommie-Anne Côté  
Richard Coutu  
Yvon Denault  
Alain-Claude Desforges  
Sophie Deslauriers  
Alain Gascon  
Julie Goineau  
Alex Hamelin

Marc Lalonde  
Stéphanie Lalande  
Pascal Marchi  
Pierre B. Paquin  
Ariane Pasquier  
René Pionte  
Frédéric Poirier  
Chanelle Renaud

Marc Roberge  
Kathleen Rouillard  
Audrée St-Onge Marceau  
Pierre-Louis Vincent  
  
Pierre-André Côté, *Conseil*  
Francine Pager, *Notaire*

# eVooX-Aditum

demandes d'accès à l'information

Tout organisme public a besoin de répondre aux demandes d'accès à l'information qui lui sont adressées.

Cet exercice peut s'avérer fastidieux sans l'utilisation d'eVooX-Aditum. Créé spécialement pour satisfaire les besoins internes de suivi de ces demandes, eVooX-Aditum, fait les envois postaux, les assignations aux bons départements, donne des tableaux synthèses de temps de réponses aux demandes et offre un tableau de bord disponible sur téléphones intelligents.

Son eInterface permet de faire le suivi et le traitement à l'aide de n'importe quel navigateur Internet.

Les rappels (tableau de bord ou courriel) sont automatisés et vous empêchent d'oublier la date limite légale pour clore le dossier.

- Assurer la divulgation proactive et non réactive de l'information;
- Intégrer l'accès à l'information dans les programmes;
- Favoriser la collaboration;
- Assurer l'efficacité des activités interdépartementales;
- Rendre plus transparent le processus d'accès ;
- Améliorer la qualité de l'information.

✓ OUVERTURE  
TRANSPARENCE = RESPONSABILITÉ

☎ 1 418 652-1212



f [innovision.qc.ca](http://innovision.qc.ca)

☑ consultation populaire ☑ référendum ☑ élection partielle ☑ gestion par géo-position ☑ vote par internet ☑ vote par la poste

## DIFFUSEZ VOS CONSEILS DE VILLE EN DIRECT SUR INTERNET



SALLE DU  
CONSEIL



SOLUTIONS  
PQM.net



REJOIGNEZ  
VOS CITOYENS

FACILE, EFFICACE ET ÉCONOMIQUE !

À PARTIR DE 795\$/mois



1 877 520-2100

P | Q | M .net

## Formation des DMA

# La reconnaissance des connaissances porte fruit!

Les quelque 40 directeurs généraux qui ont profité de la nouvelle politique de reconnaissance des connaissances offerte par l'ADMQ depuis 2014 en sont enchantés!

Adoptée il y a un peu plus d'un an, la politique permet aux directeurs généraux qui possèdent le titre de GMA ou qui ont suivi une formation collégiale, universitaire ou externe d'accéder gratuitement, et sous certaines conditions, aux cours du nouveau programme de formation en ligne de l'ADMQ.

Cet accès gratuit d'une durée de 72 heures à chacun des 15 cours du programme est l'occasion pour les directeurs généraux d'accéder à la documentation du cours et de compléter l'examen final en ligne. Les membres ont une seule chance de réussir l'examen dans le cadre de la politique, sans quoi ils doivent acheter le cours et le refaire. Rappelons d'ailleurs que pour obtenir le titre de DMA lorsque le programme sera complet, il faudra avoir réussi tous les cours.

En complétant un ou plusieurs cours de cette façon, au moment et à l'endroit qui leur conviennent, les directeurs généraux concernés se rapprochent de l'obtention du titre de directeur municipal agréé (DMA) tout en faisant réaliser des économies notables à leur municipalité.

Les directeurs généraux admissibles n'ont qu'à choisir la formation qu'ils souhaitent entreprendre et déterminer la date à laquelle ils veulent l'entamer.

Le programme menant à l'obtention du titre DMA compte 15 cours évalués qui couvrent tous les volets de la fonction et toutes les compétences de la gestion municipale. Les cours seront graduellement accessibles jusqu'en 2018, quand le dernier cours du programme devrait être mis en ligne.

### Vous voulez faire reconnaître vos connaissances?

Procurez-vous le formulaire d'entrée au processus de reconnaissance des connaissances en écrivant à [hrault@adm.qc.ca](mailto:hrault@adm.qc.ca), puis faites votre commande des cours sélectionnés dans votre extranet ([www.admq.qc.ca](http://www.admq.qc.ca), « Accès membres »). Aucun paiement ne sera requis.

**f Restez connectés au programme!** En aimant la page Facebook du programme de formation en ligne de l'ADMQ, vous vous garantes d'obtenir les dernières informations qui l'entourent en temps réel! Facebook/Programme de formation en ligne ADMQ

## Nouveau cours en ligne Version améliorée !



### La préparation et la rédaction de documents, du procès-verbal à l'écriture de règlements et politiques

Inscrivez-vous dès maintenant à [adm.qc.ca](http://adm.qc.ca)  
ou contactez l'ADMQ au 418 647-4518, poste 207

Cours du programme de  
formation en ligne de l'ADMQ

**DMA**  
DIRECTEUR MUNICIPAL AGRÉÉ

**ADMQ**  
STIMULER L'EXCELLENCE

Association des  
directeurs municipaux  
du Québec

## Formation des DMA

# La reconnaissance des connaissances : un accès plébiscité à la plateforme

Depuis que le processus de reconnaissance des connaissances a été mis en place en 2014, ce sont quelque 40 membres qui en ont fait l'expérience. Trois d'entre eux ont accepté de partager leurs impressions.



« C'était la première fois que j'avais accès à la plateforme de formation. J'ai beaucoup aimé! Le délai de 72 heures alloué pour compléter la formation était amplement suffisant. Les instructions étaient claires, l'animation bien faite. Les exercices préalables à l'examen final sont importants. On obtient la note finale rapidement. On

choisit la formation qu'on souhaite faire, l'endroit et le moment qui nous conviennent. Que peut-on demander de plus? Mon but est de faire partie de la première cohorte de DMA qui va graduer en 2018 », affirme M<sup>me</sup> Martine Bernier, GMA et directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Guillaume, dans le Centre-du-Québec.

#### M<sup>me</sup> Martine Bernier

Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Guillaume



« La politique de reconnaissance des connaissances est une belle occasion pour les GMA de faire reconnaître leurs acquis, de ne pas refaire les cours du tout début, indique M<sup>me</sup> Valérie Aubin, GMA et directrice générale de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil dans le Centre-du-Québec. J'ai réalisé le cours *Le Directeur général et Secrétaire-trésorier évoluant dans son environnement légal, politique et public* en une seule journée. Ce sont des choses qu'on sait, qu'on connaît bien. »

#### M<sup>me</sup> Valérie Aubin

Directrice générale de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-conseil

« Même après 10 ans dans le milieu municipal, j'ai quand même trouvé que le cours était assez difficile. On doit se creuser la mémoire et retourner dans nos livres. Le cours est un bon rafraîchissement des notions de base. C'est très concret dans notre travail. C'est mon objectif d'utiliser la reconnaissance des connaissances pour obtenir mon titre de DMA », commente une participante détentrice du titre de GMA et œuvrant comme directrice générale au Saguenay depuis plusieurs années.

## DES FORMATIONS POUR TOUS!

La COMBEQ favorise le développement des compétences des officiers municipaux par le biais de son programme de formation OMBE (Diplôme d'officier municipal en bâtiment et en environnement)



**COMBEQ**  
CORPORATION  
DES OFFICIERS  
MUNICIPAUX EN  
BÂTIMENT ET EN  
ENVIRONNEMENT  
DU QUÉBEC

- Actualités juridiques municipales;
- Code de construction du Québec;
- Règlementation par rapport à l'environnement;
- Formations privées sur mesure;
- Et beaucoup plus!

450 348-7178 - [www.combeq.qc.ca](http://www.combeq.qc.ca)



# Perfectionnement Cap sur les activités de l'automne!

Un nouveau cours en salle vous est proposé dès le mois de septembre : *Appels d'offres et gestion de projet : du comité de sélection des soumissions aux réunions de chantier.*



Cette activité permettra aux participants d'intégrer les divers aspects relatifs, notamment, à l'application d'un système de pondération et d'évaluation des offres, à la structuration des travaux du comité de sélection dans l'analyse des offres, et à la bonne marche des réunions de chantiers en cours de réalisation d'un projet à la suite de l'adjudication du contrat.

Cet automne, plusieurs cours déjà existants ont également été organisés à la demande des membres. Retrouvez la programmation complète des activités de perfectionnement sur le site Internet de l'ADMQ au <http://admq.qc.ca> onglet « Formations ».

Cette activité de perfectionnement est complémentaire au programme de formation en ligne DMA. Pour plus d'information ou pour vous inscrire à l'examen afférent, contactez M<sup>me</sup> Maude Lafleur à [mlafleur@admq.qc.ca](mailto:mlafleur@admq.qc.ca). Si vous êtes apprenant au programme DMA, contactez M<sup>me</sup> Hélène Rault à [hrault@admq.qc.ca](mailto:hrault@admq.qc.ca).

## Nouveau! Midi-conférence stimulante

M<sup>e</sup> Philippe Asselin présentera la toute première midi-conférence de l'ADMQ le 13 novembre prochain, de 12 h à 13 h. Sa conférence intitulée « Au travail, mieux vaut tourner sa langue sept fois avant de parler » et proposée à un prix modique, sera diffusée sur le même principe que les conférences Web classiques. Inscrivez-vous dès maintenant, les places sont limitées!

## Services juridiques en droit municipal, litige et droit du travail et santé et sécurité du travail.

Une équipe de professionnels en droit municipal, litige et droit du travail pouvant vous aider dans tous vos dossiers, peu importe le type de mandats que vous avez à traiter.

Venez nous visiter au [www.municonseil.com](http://www.municonseil.com) et commençons dès maintenant le travail avec vous.

514 954 0440 | [info@municonseil.com](mailto:info@municonseil.com)



## L'équipe de l'ADMQ

# De nouveaux visages à la permanence

L'ADMQ est heureuse de vous présenter ses deux nouvelles recrues au sein de la permanence.



**M<sup>me</sup> Linda Amoussouga**, agente à la comptabilité, remplace depuis le mois de février M<sup>me</sup> Mireille Lecours qui a pris sa retraite après 37 années de services à l'Association. Souriante et rigoureuse, Linda détient un Master en comptabilité obtenu en France où elle a séjourné pendant plusieurs années. Elle a ensuite poursuivi ses études au Québec afin de décrocher le titre de Comptable professionnel agréé (CPA). « Je suis heureuse d'apporter ma contribution à l'ADMQ et de faire partie d'une équipe aussi chaleureuse », se réjouit-elle. Originaire d'Afrique, Linda est notre nouveau rayon de soleil!

M<sup>me</sup> Magali Laurent occupant désormais le poste de conseillère en communication à l'ADMQ, c'est **M<sup>me</sup> Maude Lafleur** qui la remplace en tant que conseillère aux activités de perfectionnement depuis le mois de mars. Maude est diplômée de la maîtrise en science politique de l'Université Laval. Après un passage à l'ÉNAP en tant qu'agente de recherche et coordonnatrice de stages, elle a été coordonnatrice aux stages de perfectionnement pour l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). « Le monde municipal est un milieu extrêmement intéressant, qui sera appelé à se transformer au cours des prochaines années, confie-t-elle. C'est donc avec le plus grand des plaisirs que je vais travailler en collaboration avec les membres de l'ADMQ afin de les soutenir dans leurs nombreux défis. »



Êtes-vous surchargé lors des périodes critiques?  
 Vos outils assurent-ils une gestion efficace et rentable?

L'alternative  
**UniCité**

Un choix éclairé pour une gestion intégrée de votre municipalité.

Comptez sur une équipe d'experts pour vous offrir des solutions performantes et adaptées à vos enjeux particuliers.

Contactez-nous pour obtenir une **démonstration gratuite!**

acceo.com/unicite  
 1 800-361-3607



# Le nouveau site Internet de l'ADMQ Des fonctionnalités avantageuses... pour tous!

Le nouveau site Internet de l'ADMQ a été mis en ligne au tout début de l'année 2015. Son interface conviviale et ses lignes modernes en font un support agréable pour les membres. Mais pas uniquement. La permanence, en bénéficiant d'une plus grande autonomie dans l'édition de ses textes, a désormais la possibilité de publier du contenu plus rapidement, ce qui offre un grand pouvoir de réactivité.



## Des nouvelles à la Une !

Vous l'avez sans doute remarqué, la page d'accueil du site Internet de l'ADMQ compte désormais un minimum de trois nouvelles mises à jour régulièrement en fonction de l'actualité municipale. Il s'agit également d'une plateforme privilégiée pour vous informer des nouvelles concernant l'Association, qu'il s'agisse de la sortie d'un nouveau cours, de l'ouverture des inscriptions pour le congrès ou de toute information pertinente.



## L'extranet, un outil performant pour les membres

L'extranet des membres est un mini-site personnel et intuitif regroupant toutes les informations et fonctionnalités importantes. Grâce aux mots de passe confidentiels, la sécurité des informations y est de plus accrue. C'est ici que les membres achètent leurs cours de perfectionnement et de formation en ligne, et procèdent à leur inscription pour le congrès. Ils y retrouvent également leurs commandes et leurs factures, à l'onglet « Mon compte », et peuvent modifier facilement les informations de leur profil.



La section « Documentation » de l'extranet est aussi une vraie mine d'or. Parfaitement organisée, elle est dotée d'un moteur de recherche qui permet de retrouver un document en seulement quelques clics. Des rapports annuels de l'ADMQ aux éditions précédentes des Membres en direct, en passant par des modèles de règlements, de politiques et les compte rendus des différents comités, tout y est!

**L'extranet des membres est un mini-site personnel et intuitif regroupant toutes les informations et fonctionnalités importantes.**

Surveillez aussi les nouvelles présentées sur la page d'accueil de l'extranet, elles sont réservées aux membres. Quant aux notifications, elles permettent à l'équipe de la permanence d'envoyer un message personnalisé à un membre si nécessaire. En bref, l'extranet est un outil à apprivoiser, allez y faire un tour régulièrement!



# Collaboration ADMQ-FQM

## Un partenariat de formation réussi!

Au début de l'année 2014, les représentants de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ont approché l'ADMQ pour leur proposer un partenariat dans le cadre de l'activité de perfectionnement sur la gestion financière destinée aux élus. Cette collaboration devait se réaliser tant au niveau de la révision du contenu déjà existant que de l'animation du cours.



**M. Marc Laflamme**  
Directeur général, ADMQ

L'ADMQ a immédiatement accepté cette proposition. « L'objectif premier était de s'assurer de l'arrimage des réflexions qui précèdent la mise en place d'un budget municipal, mais aussi de la planification qui en découle », explique M. Marc Laflamme, directeur général de l'ADMQ. Le travail effectué en commun sur cette activité, de concert avec les concepteurs, a permis d'en bonifier le contenu et de concilier les actions à poser tant par les élus que par les directeurs généraux.

### Des animations fortement appréciées

Le partenariat s'est poursuivi en salle. Pour chaque cours donné, un directeur général membre de l'ADMQ a eu l'occasion d'appuyer les propos des formateurs en exposant les aspects pratiques de sa tâche. « L'interaction entre le directeur général et le procureur a permis aux élus de comprendre les impacts légaux de certaines actions pratiques, reprend M. Laflamme. Ces derniers se sont montrés intéressés et réceptifs à la nécessité de réfléchir et de planifier les façons de faire et, pourquoi pas, de les modifier. »

Pour les formateurs aussi, l'expérience a été enrichissante. « L'accompagnement pour cette formation de directeurs généraux chevronnés est une expérience très concluante, confie M<sup>e</sup> François Bouchard, concepteur du cours. Le vécu pratique de ces directeurs généraux donne une toute nouvelle perspective à cette formation et vient chercher encore plus les gens du milieu. »

### D'autres dates programmées en 2015

Poursuivant sur sa bonne lancée, la FQM a planifié pour l'année 2015 plusieurs nouvelles dates pour cette activité, un peu partout dans la Province. Cette fois encore, des DG-conférenciers accompagnent les avocats formateurs dans leurs animations.



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS



**Me François Bouchard**  
Avocat chez Cain Lamarre  
Casgrain Wells

### Retour des DG-conférenciers sur leur expérience

« Je crois que la participation des DG permet de rendre la formation plus pratico-pratique. Nous donnons des exemples concrets, des situations réellement vécues et c'est un plus pour les élus. » M. Luc Forcier, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Verchères.

« Ce fut une expérience intéressante. Je pense que les élus ont apprécié le duo avocat et DG. Il s'agit d'une formule gagnante qui mérite d'être reproduite. » M. Yves Desmarais, directeur général de la municipalité de Morin-Heights.

« En plus de faire connaître et valoir notre profession, ma participation a permis de mieux faire comprendre notre rôle en tant que DG auprès des élus. Ça a aussi permis d'expliquer comment la loi se traduit concrètement dans les municipalités. Une expérience enrichissante pour les deux parties. À renouveler! » M<sup>me</sup> Nancy Fortier, directrice générale de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

**« Cette formation donne les réponses à une question essentielle qu'une organisation doit se poser : quelles sont les pratiques performantes? »**

— M. Charles Normand, conseiller en développement des compétences municipales à la FQM.

# LE BUDGET MUNICIPAL

Toute une  
aventure

Afin de permettre aux élus municipaux d'utiliser les bons outils lors de la réalisation de leur budget, la FQM a fait appel à des experts dans le domaine :

## LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX

Les directeurs généraux animent en tandem les sessions de formation *Gestion financière municipale*.

Le service du développement des compétences municipales de la FQM lève son chapeau à ces hommes et à ces femmes qui contribuent au développement et au renforcement des compétences.

Merci!



## FORMATION

# GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE

### COURS DE BASE

DATES	RÉGION	MUNICIPALITÉS
23 septembre	Québec	Québec
29 août	Bas-Saint-Laurent	Saint-Michel-du-Squatec
30 août	Bas-Saint-Laurent	Métis-sur-Mer
2 octobre	Centre-du-Québec	Saint-Edmond-de-Grantham
3 octobre	Estrie	Martinville
17 octobre	Lanaudière	Saint-Roch-de-l'Achigan
17 octobre	Montérégie	Très-Saint-Rédempteur
24 octobre	Saguenay - Lac-Saint-Jean	Saint-Gédéon

Proposez dès aujourd'hui aux élus de votre municipalité de suivre cette formation animée par des pros!



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS



Information: 1 866 951-3343

  fqm.ca



**M. Gilles Goddard**  
Directeur général, SOGHU

## La SOGHU se développe gagnant-gagnant

### Efficiences, partenariats, performances

Dans l'élaboration et l'implantation de son programme, la SOGHU a toujours favorisé les partenariats gagnant-gagnant, que ce soit avec les membres qui financent le système, les récupérateurs qui sont les acteurs principaux sur le terrain, les valorisateurs qui assurent une seconde vie aux produits, et les générateurs dont plus de mille sont enregistrés comme Point de Dépôts pour permettre aux individus et petites entreprises qui font leurs propres changements d'huile de rapporter sans frais les produits usagés réglementés. Au cours de ses dix premières années, la SOGHU a pu établir des normes de performance dignes de mention. Sa gestion remarquable a permis de réduire ses redevances, de faciliter la gestion pour ses membres en intégrant des remises électroniques tout en conservant des taux de récupération dépassant les attentes réglementaires.

### La SOGHU continue sa démarche en développement durable

Grâce au développement et à l'implantation d'un système électronique d'entrée des données lors des cueillettes de produits par les récupérateurs, les employés de la SOGHU n'auront plus à vérifier ces données sur plus de douze mille feuilles par mois provenant des générateurs. Grâce au géocodage, les incitatifs financiers attribués aux produits et aux zones se calculent automatiquement, éliminant ainsi de nombreuses erreurs. Comme les récupérateurs travaillent en plusieurs copies, ils économiseront de trois à quatre fois le nombre de feuilles consommées. De plus, ce programme permet aux récupérateurs d'utiliser la même plateforme pour gérer indépendamment les autres produits qu'ils récupèrent. Ce programme sera implanté pour les récupérateurs enregistrés à SOGHUOMA aussitôt que tous les récupérateurs du Québec seront intégrés.

**« L'approche basée sur des partenariats exceptionnels continue d'être pertinente et souligne pour cette dernière année le remarquable travail de tous. »**

— M. Gilles Goddard

### Partenariats avec les quatre organismes de gestion reconnus (OGR) au Québec

Toujours dans un souci d'efficacité et d'harmonisation, la SOGHU travaille avec les quatre autres OGR du Québec (peinture, électronique, piles, et fluo-compacts) afin d'avoir une meilleure cohésion dans l'application du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* ainsi que les ententes qui en découlent avec RECYC-QUÉBEC. À titre d'exemple, les cinq OGR travaillent en collaboration pour l'implantation de la récupération des produits au Nunavik.

### Les provinces de l'Atlantique forment un conseil d'administration : SOGHUOMA

SOGHUOMA mandate la SOGHU pour gérer les programmes de l'Atlantique et cette gestion doit se faire par province autant pour les budgets que pour les taux de récupération.

Les membres du conseil d'administration et le personnel de la SOGHU sont très fiers de tous les projets et résultats de cette 10<sup>e</sup> année d'activité. L'approche basée sur des partenariats exceptionnels « gagnant-gagnant » entre la SOGHU, les récupérateurs, les valorisateurs, les générateurs et les municipalités continue d'être pertinente et souligne pour cette dernière année le remarquable travail de tous. Finalement, nous tenons à souligner et remercier RECYC-QUÉBEC pour l'excellente collaboration qu'elle entretient avec la SOGHU.

En somme, nous croyons que notre programme représente un modèle de développement durable, soit l'équilibre entre les besoins d'affaires et ceux de la société.



# Le désengagement de l'État et le travail policier

**Le désengagement de l'État dans certains secteurs d'activité peut avoir des incidences sur le travail des policiers. Les médias ne ratent pas une occasion de rapporter des interventions policières complexes où le principal problème consiste à stabiliser et à protéger une personne atteinte de problèmes de santé mentale.**

Depuis que le gouvernement a choisi, dans les années 1990, d'opérer un virage ambulatoire qui a eu pour effet d'entraîner la fermeture de nombreux lits, on retrouve de plus en plus de gens à la rue qui, malheureusement, entreront dans un système de justice faute de soins appropriés pour les traiter.

Au début des années 2000, la vérificatrice générale du Québec constatait que les services de santé mentale offerts connaissaient des ratés. La gestion du programme de santé mentale ne répondait pas aux besoins de la population car les services n'étaient pas suffisamment développés et leur accès s'avérait souvent difficile.

Elle observait aussi que la répartition des ressources financières avait pour effet d'introduire des écarts importants entre les régions. C'est ce que nos policiers et policières constatent chaque jour sur le terrain, qu'on soit dans la région de Québec, de Montréal, en Outaouais, en Abitibi ou dans le Nord-du-Québec.

Les représentants des médias sont prompts à émettre leurs analyses lorsque les policiers interviennent auprès de gens atteints de problèmes de santé mentale. Il est fréquent d'entendre, à partir d'images diffusées en boucle sur les chaînes d'information et dans les médias sociaux, que les policiers n'ont pas fait les bons choix devant une personne en crise.

C'est mal connaître la complexité de telles interventions que d'arriver à ce genre de conclusion hâtive. L'usage de la force est un art complexe et il est faux de prétendre qu'on peut, à partir de quelques images, tirer des diagnostics objectifs et valables.

Un autre lieu commun est celui qui veut que pour régler ces problèmes, il faut mieux former nos policiers. Pourtant,

l'École nationale de police du Québec a la réputation d'être l'un des meilleurs endroits au monde pour cela. C'est tomber dans la facilité que de jouer cette carte pour expliquer une intervention complexe dont on ne maîtrise ni le contexte, ni l'ensemble des facteurs qui entrent en ligne de compte lors d'interventions auprès de personnes psychiatriquées.

**« La première victime du désengagement de l'État en matière de santé est le bénéficiaire qui n'obtient pas les services auxquels il a droit. »**

– M. Pierre Veilleux

On ne devient pas expert en situation de crise reliée à la santé mentale avec une simple formation. D'ailleurs, les intervenants du réseau de la santé le deviennent suite à des formations qui s'étalent sur plusieurs années.

Les élus municipaux, ainsi que ceux qui travaillent à les conseiller, doivent demeurer prudents lorsqu'il s'agit de commenter le travail des agents de la SQ. Ce qui nous apparaît être le véritable problème, c'est l'effet de vase communicant de responsabilités que le ministère de la Santé et des Services sociaux verse dans la cour des ministères de la Sécurité publique et de la Justice.

En effet, ceux qui ne sont pas pris en charge par le système de santé deviennent inutilement judiciairisés, ce qui fait que ce sont les budgets de l'ensemble de l'appareil judiciaire québécois qui prennent le relais d'un système de santé déficient. Au-delà des aspects budgétaires, on comprendra que la première victime du désengagement de l'État en matière de santé est le bénéficiaire qui n'obtient pas les services auxquels il a droit. Il est là, le véritable drame.



**M. Pierre Veilleux**

Président, Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ)



Association des  
policières et policiers  
provinciaux du Québec



**M. Alain Bédard, ing.**

Directeur adjoint,  
services techniques, Avizo

## Problèmes de refoulements et de débordements d'eaux usées : **connaissez-vous bien votre réseau d'égouts?**

**Nos réseaux d'assainissement d'eaux usées véhiculent des quantités surprenantes d'eau d'origine pluviale occasionnant des surcharges lors de fortes pluies ou lors de la fonte printanière. Des outils comme les campagnes de mesures de débit ou les essais à la fumée peuvent vous aider à quantifier et localiser les sources de captage et d'infiltration qui causent ces problèmes.**

Plus de 300 millions de dollars sont versés chaque année en indemnités pour couvrir les dommages causés par la défaillance de nos infrastructures municipales, notamment par des refoulements d'égouts<sup>1</sup>. Nos réseaux débordent aussi dans les cours d'eau par les trop-pleins, comme le démontrent les 45 512 déversements d'eau usée recensés par le MAMOT en 2013. Ces situations, qui surviennent même dans des réseaux d'égouts séparatifs récents, sont souvent causées par des sources de captage en surface et/ou d'infiltration par la nappe souterraine. Ces sources peuvent même empêcher certaines municipalités de prolonger leurs réseaux pour accueillir de nouveaux utilisateurs payeurs de taxes, comme des industries ou des développements commerciaux ou résidentiels.

D'ailleurs, le MDDELCC n'autorise, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, aucun projet d'extension de réseaux susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts sans avoir prévu des mesures compensatoires. Bien entendu, des mesures simples comme des programmes de débranchement des gouttières peuvent être mises de l'avant, mais encore faut-il s'assurer de leur pérennité. Une bonne gestion des débordements devrait, à notre avis, débiter par une meilleure connaissance du comportement de nos réseaux face aux événements météo.

### **La mesure du débit : un outil puissant pour connaître le comportement de votre réseau face aux précipitations**

Combinée à la mesure des précipitations, la mesure du débit en continu permet d'interpréter le comportement d'un tronçon de réseau lors des événements pluvieux.

Une réaction rapide du débit lors d'un événement intense, suivi d'un retour à la normale peu de temps après la pluie, indiquera la présence de sources de captage directes d'eau de surface au réseau sanitaire, comme des puisards de rue, des drains de toits plats, des gouttières, etc. Une réaction plus lente du débit avec effet prolongé sur plusieurs jours pourrait être attribuable à la présence de sources de captage indirectes comme des drains de fondations ou à l'infiltration d'eau souterraine par les joints de regards ou de conduites.

**« Une campagne de mesures devrait être suffisamment longue pour couvrir une gamme variée d'événements de pluie et de conditions de nappe d'eau souterraine. »**

– M. Alain Bédard, ing.

Une campagne de mesures devrait être suffisamment longue pour couvrir une gamme variée d'événements de pluie et de conditions de nappe d'eau souterraine.

### **Les essais à la fumée : pour localiser les sources de captage**

Un essai à la fumée consiste à propulser dans les conduites une fumée blanche non toxique à l'aide d'un ventilateur. En réseau séparatif, tout dégagement de fumée par des puisards, gouttières, drains de toit ou de fondations, indique un branchement non conforme constituant une source de captage d'eau parasitaire au réseau d'égout. La correction de ces mauvais branchements pourra permettre de soulager le réseau en temps de pluie ou de fonte de neige, notamment pour le débit de pointe, réduisant ainsi les possibilités de débordements. Vous pourriez ainsi récupérer une certaine marge de manœuvre qui pourrait vous permettre de prolonger vos réseaux.

Communiquez avec notre équipe des Services techniques pour en savoir plus. **Avizo EXPERTS-CONSEILS**, depuis plus de 20 ans au service des municipalités.

<sup>1</sup> Source : Bureau des assurances du Canada

# Des solutions intelligentes pour les municipalités du Québec

Le « buzzword » ville intelligente est souvent prononcé ces jours-ci et avec raison. Les municipalités ont à leur disposition une multitude de solutions pour améliorer la qualité de vie du citoyen et développer l'activité économique de la municipalité par l'utilisation efficiente des TIC. Voici quelques exemples concrets de solutions intelligentes pour votre municipalité :

## 1. Mobilité :

La force de la mobilité permet, non seulement aux citoyens, mais également aux employés, d'utiliser des appareils mobiles alliés à des applications mobiles pour optimiser leur présence sur le territoire.

*Exemple : Voilà! Cette appli permet aux citoyens de signaler tout problème non urgent sur le territoire, par exemple un nid-de-poule, un lampadaire brisé ou un graffiti.*

## 2. Loisirs :

Internet permet de diffuser une panoplie d'informations pertinentes aux citoyens afin qu'ils puissent être au fait des activités offertes et des plateaux disponibles à la municipalité sans avoir à appeler ou à se déplacer.

*Exemple : Un logiciel qui permet de diffuser sur votre site Web, le calendrier des activités sportives et les périodes d'inscription. Certains logiciels permettent aussi l'inscription et la réservation des plateaux en ligne.*

## 3. Réseau routier – Éclairage et communication :

Les lampadaires de votre municipalité peuvent devenir intelligents et s'adapter selon la température et la luminosité. Également, le téléjalonnement dynamique a déjà fait son apparition dans plusieurs municipalités pour avertir les automobilistes des fermetures de route, des détours ou tout simplement afficher des annonces.

*Exemple : La Ville de Québec a installé des panneaux d'information à messages variables qui permettent d'afficher l'information sur mesure et en temps réel.*

**« La participation du citoyen est un élément fondamental du mouvement de la municipalité intelligente.**

**En impliquant davantage le citoyen, il percevra sa municipalité comme étant proactive. »**

– M. Joël Villeneuve

## 4. Budget participatif :

La participation du citoyen est un élément fondamental du mouvement de la municipalité intelligente. En impliquant davantage le citoyen, il percevra sa municipalité comme étant proactive.

*Exemple : En 2014, la Ville de Baie-Saint-Paul a demandé à ses citoyens, à l'aide d'une plateforme Web, de se prononcer sur les six projets faisant partie du Plan triennal d'immobilisations.*

## 5. Accessibilité aux services :

Le Web permet à une municipalité d'établir une communication bidirectionnelle avec le citoyen. Plusieurs solutions dans plusieurs domaines tels que : Gestion et intégration des médias sociaux, évaluation foncière, urbanisme et permis, géomatique, etc.

*Exemple : La Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval offre plusieurs services en ligne à partir de son site Web. La consultation du rôle d'évaluation foncière, la carte interactive du territoire, les demandes de permis ainsi que les plaintes et requêtes.*

## 6. Gestion des véhicules :

Les véhicules sont certainement un poste budgétaire important dans votre municipalité. L'optimisation de leur utilisation et leur réparation devient alors un enjeu crucial.

*Exemple : Réseau de transport de la Capitale. Dès qu'un autobus entre au garage, une puce RFID envoie des informations sur celui-ci (kilométrage, temps sur la route, vitesse moyenne, diagnostic du véhicule, etc.) à un système de gestion des véhicules.*

Comme vous pouvez le constater, les exemples concrets pour rendre votre municipalité plus intelligente ne manquent pas! Nous allons d'ailleurs vous fournir une nouvelle liste lors de notre prochaine chronique.



**M. Joël Villeneuve**

Vice-président aux ventes et au marketing, PG Solutions





**M<sup>e</sup> Catherine Bergeron**

Avocate, Cain Lamarre Casgrain Wells,  
S.E.N.C.R.L.

## La responsabilité des municipalités en matière environnementale: jusqu'où va cette responsabilité en matière d'évacuation et de traitement des eaux usées?

La *Loi sur les compétences municipales*<sup>1</sup> attribue aux municipalités une compétence en matière de protection de l'environnement. Le défaut d'intervenir pourrait entraîner pour celles-ci des conséquences non négligeables, d'où l'importance pour ces dernières de connaître l'étendue de leurs obligations dans ce domaine.

### 1. La responsabilité des municipalités dans le cadre du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées? (ci-après « Règlement »)

L'article 86 de *Loi sur la qualité de l'environnement*<sup>2</sup> impose aux municipalités une obligation générale d'intervention pour faire respecter la réglementation. En matière d'évacuation et de traitement des eaux usées, l'obligation d'intervention est également prévue à même le Règlement. En effet, l'article 4 prévoit la nécessité d'obtenir un permis auprès de la municipalité pour la construction d'une résidence isolée, permis qui sera octroyé seulement si cette résidence est pourvue d'un système d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées conforme au Règlement. L'article 88 prévoit l'obligation de la municipalité de veiller à l'exécution du Règlement, ainsi, elle doit s'assurer qu'aucun individu ne rejette dans l'environnement des eaux usées provenant d'une résidence isolée.

### 2. Action en dommages-intérêts et *mandamus*

Compte tenu de ce qui précède, la municipalité pourrait voir sa responsabilité engagée si elle tolère une situation et néglige d'intervenir lorsque ce comportement entraîne des dommages à autrui<sup>4</sup>. Dans ce contexte, la personne lésée

pourrait exercer contre la municipalité un recours en dommages-intérêts. Aussi, toute personne peut demander au tribunal de rendre une ordonnance de *mandamus* contre la municipalité qui néglige d'intervenir, afin de la forcer à prendre les mesures appropriées pour faire respecter la réglementation et faire cesser la nuisance.

**« La municipalité pourrait voir sa responsabilité engagée si elle tolère une situation et néglige d'intervenir lorsque ce comportement entraîne des dommages à autrui. »**

– M<sup>e</sup> Catherine Bergeron

### 3. Responsabilité pour les fautes commises par l'inspecteur

L'inspecteur municipal est un préposé de la municipalité chargé de voir à l'application de la réglementation. Il doit, dans le cadre de ses fonctions, agir avec diligence, à défaut de quoi il peut engager la responsabilité de la municipalité<sup>5</sup>. Par exemple, dans le

cadre du Règlement, il doit faire des vérifications avant d'émettre un permis ou un certificat de conformité en lien avec un système d'évacuation ou de traitement des eaux usées. S'il omet de faire des vérifications sérieuses et fait preuve de négligence dans l'octroi du certificat, il peut engager la responsabilité de la municipalité<sup>6</sup>.

En somme, la municipalité doit s'assurer du respect de la réglementation et de la conformité des installations septiques pour qu'il n'y ait aucun rejet d'eaux usées dans l'environnement. Elle doit également veiller à ce que ses inspecteurs agissent avec diligence pour faire appliquer le Règlement.

<sup>1</sup> L.R.Q., c. C-47.1    <sup>2</sup> R.R.Q., c. Q-2, r.8    <sup>3</sup> L.R.Q., c. Q-2

<sup>4</sup> Philippe Desrosiers, « L'obligation de la municipalité de voir à l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées », *Collection municipale et de droit public*, Actualité juridique municipale janvier-février 2004, p. 3

<sup>5</sup> *Dubuc c. Gagnon*, 2003 CanLII 19163 (C.Q.); *St-Onge c. Saint-Hyppolite (Municipalité de)*, REJB 2000-19823 (C.A.)

<sup>6</sup> *Id.*; *Turner c. Kipawa (Municipalité de)*, 2003 CanLII 32979 (C.Q.)



# La prévention des risques émergents : évaluer aujourd'hui les risques de demain

De nos jours, le progrès est rapide dans tous les domaines. Cette évolution, combinée à la nécessité de toujours faire mieux et d'offrir de meilleurs services, est propice à l'apparition de nouveaux risques.

On désigne communément ces nouveaux risques sous le terme de « risques émergents ». Mais comment ceux-ci concernent-ils les municipalités? Jusqu'à quel point le milieu municipal est-il exposé à ces risques? Comment peut-on les prévenir?

Les risques émergents se répartissent en cinq catégories. Ils peuvent être de nature économique, environnementale, géopolitique, sociétale ou technologique. Ils sont engendrés majoritairement par l'évolution de la science et de la technologie et découlent d'actions ou de faits nouveaux. Comme leurs conséquences sont difficiles à prévoir, leur présence est redoutée.

Compte tenu du type d'activités que l'on retrouve dans le milieu municipal, certaines catégories de risques émergents retiennent notre attention plus que d'autres.

Au niveau environnemental, une urbanisation non maîtrisée ou un manque d'adaptation aux changements climatiques sont deux exemples de risques pouvant affecter une municipalité.

Du côté des risques de nature sociétale, on peut penser aux divers problèmes pouvant affecter l'approvisionnement en eau potable, ou encore, la vulnérabilité de la population à des pandémies potentielles.

Enfin, les risques reliés au développement de la technologie sont multiples. Ils incluent notamment les attaques cybercriminelles, les défaillances de systèmes informatiques critiques ou les atteintes à la vie privée.

Il importe d'être prêt à faire face à la réalisation de risques émergents de toutes natures.

## Repérer les changements

Gérer les risques émergents, c'est travailler avec l'incertitude et l'inconnu. Nous vous suggérons de prendre le

temps, au moins une fois l'an, de constater l'évolution de votre milieu. Soyez attentifs à vos nouvelles activités, aux récents produits utilisés par vos équipes, et bien entendu, employez-vous à anticiper les changements à venir.

## Évaluer les risques avec prudence

L'une des nombreuses facettes de l'assurance consiste à évaluer les risques. Lorsque l'incertitude est grande, cela mène généralement à des garanties moindres assorties de tarifs plus élevés. Il importe de bien cerner les risques préalablement, puisqu'il n'y a qu'en toute connaissance de cause que des garanties plus larges peuvent être offertes à des tarifs avantageux.

Advenant une poursuite liée à la matérialisation d'un risque émergent, des garanties d'assurance peuvent entrer en jeu. Voilà pourquoi il est essentiel, avant d'entreprendre de nouveaux projets, de consulter votre courtier afin de savoir si votre administration, ou tout organisme sous son contrôle, est adéquatement protégée.

La prévention des risques émergents exige de la vigilance. Anticiper la survenance des nouveaux risques et prévoir leurs conséquences permet d'assurer la sécurité de la population tout en protégeant la stabilité financière de la municipalité.

Il est impossible de tout prévoir, mais il est possible pour vous de repérer les changements qui surviennent dans vos activités. Et puisque les risques de demain doivent être évalués aujourd'hui, gardez l'œil ouvert!



**M. Jean-François Charest**

Directeur, service de la Souscription  
et du développement des affaires  
La Mutuelle des municipalités du Québec

**« Il est essentiel, avant d'entreprendre de nouveaux projets, de consulter votre courtier afin de savoir si votre administration, ou tout organisme sous son contrôle, est adéquatement protégée. »**

– M. Jean-François Charest



La Mutuelle des municipalités du Québec



**M. Guy Dubé**

Conseiller en assurance et rentes collectives,  
chez Chapdelaine & Associés inc.

## Bonnes pratiques... pour rester en contrôle! Partie 2

Suite à la première partie de notre chronique *Bonnes pratiques... pour rester en contrôle!*, parue dans le précédent numéro du SCRIBE, nous avons eu quelques commentaires qui font en sorte que nous voulons ajouter d'autres éléments.

### Le médecin signe un papier d'absence et puis?

Donc, pour certains, lorsque le médecin signe un papier d'absence, l'assuré est invalide et a droit à des prestations. Euh, ça dépend! Pour l'employeur,

une note du médecin sans donnée confidentielle motivant l'absence est peut-être suffisante, mais pour l'assureur c'est certainement insuffisant!

Rappelons que lorsque survient une invalidité, **la personne assurée a le fardeau de la preuve** et doit démontrer qu'elle est incapable d'accomplir son travail.

Lors des parutions antérieures dans le SCRIBE, nous insistions sur le fait que le rapport médical est une clé importante en assurance invalidité. Donc, un rapport médical ne peut être 2 ou 3 mots griffonnés sur un « pad de prescriptions ».

**Le rapport doit inclure plusieurs détails essentiels** (diagnostic, traitement prescrit, suivi et pronostic de retour au travail). Il doit donner aussi les limitations fonctionnelles compte tenu du travail effectué par la personne assurée. L'assureur doit avoir une information complète pour être en mesure de comprendre comment la situation physique ou psychologique de la personne assurée l'empêche d'accomplir toutes ses tâches. Dans des cas plus complexes, il est souvent utile que le médecin traitant offre d'avoir une conversation téléphonique avec le médecin examinateur du dossier.

Les frais imposés pour compléter ces rapports médicaux sont à la charge des personnes assurées. Or, des rapports médicaux incomplets engendreront des déboursés additionnels, car plusieurs rapports devront être complétés, alors qu'un seul bien rempli aurait suffi.

### Appel téléphonique chez l'assureur : à qui avez-vous parlé?

Selon la nature du litige, il nous arrive parfois d'intervenir pour mieux comprendre un dossier où une réclamation ne se règle pas comme l'assuré le désire.

Souvent l'assuré nous dit avoir appelé l'assureur et nous explique sa compréhension. Pour aller plus loin, nous avons besoin d'appeler l'assureur, mais l'assuré ne peut fournir le nom de la personne à qui il a parlé.

Pour faciliter le traitement de n'importe quel dossier de réclamation (maladie, dentaire ou invalidité), il est important de **toujours noter à qui vous avez parlé et aussi la date et l'heure de l'appel**. Ainsi, il est plus facile de vous aider.

### Accumulation d'une dette?

Les primes de l'assurance collective sont payables sans changement pendant les 17 premières semaines de l'invalidité. Après, certaines garanties sont exonérées du paiement des primes et demeurent en vigueur.

Par contre, l'employé étant absent du travail, il y a lieu de prévoir comment il remboursera sa part des primes pour éviter d'accumuler une dette. En effet, si l'invalidité ne dure que quelques semaines, le montant à rembourser par l'employé sera faible, mais si l'invalidité dure pendant plusieurs mois, la somme accumulée pourrait être importante. Et si l'employé quittait avant de revenir au travail, il y a lieu de prévoir que les contribuables n'assument pas la perte.

Pendant l'invalidité, après le délai de carence, l'employeur ne peut verser des sommes à l'employé, sinon l'assurance-emploi ou l'assureur doit en tenir compte pour le calcul des prestations.

Dans votre manuel d'employé, ce serait probablement une bonne idée de prévoir *comment* les primes seront acquittées pendant l'invalidité et *quand*.

**Chapdelaine**  
& associés inc.

Cabinet en assurance et rentes collectives

## LES CONSEILLERS DE CHAPDELAINE & ASSOCIÉS

vous offrent un régime  
d'assurance collective  
aux multiples bénéfices

- Pour vous soutenir dans vos démarches quotidiennes visant à augmenter votre productivité ;
- Pour vous offrir une assurance performante ;
- Pour vous aider à atteindre vos objectifs de croissance.



Nous représentons **l'un des principaux regroupements de municipalités au Québec**, avec plus de 30 années d'expérience.

Partenaire de :



Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

### CHAPDELAINE & ASSOCIÉS

220, rue Brébeuf  
Belœil (Québec) J3G 5P3

Téléphone : 450 464-2112

Montréal : 514 877-4900

Sans frais : 1 888 277-3537

Télécopieur : 450 446-1125

Courriel : [courtier@chapdelaine.qc.ca](mailto:courtier@chapdelaine.qc.ca)

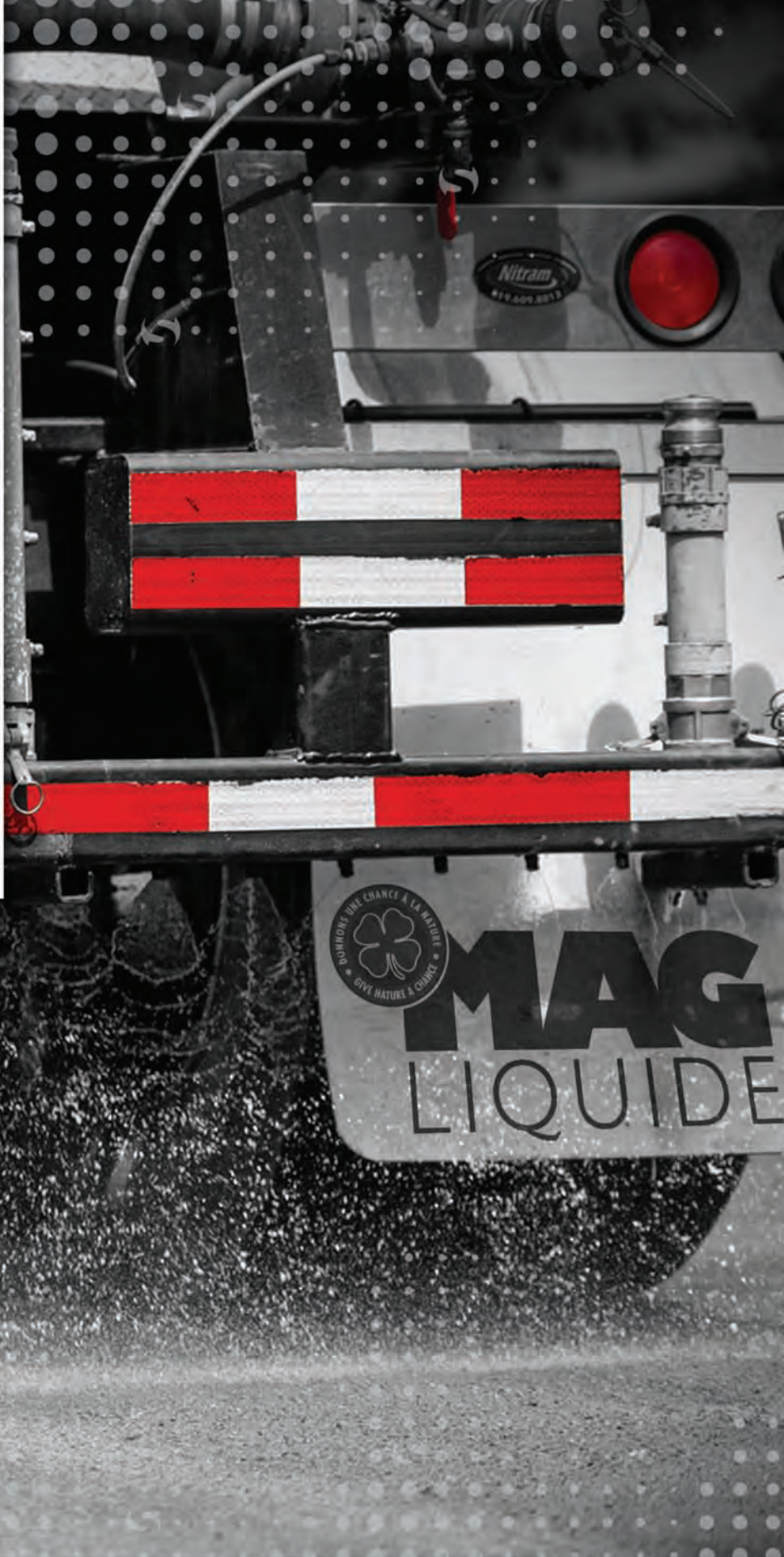



Coopérer pour créer l'avenir

Le produit **VERT**  
POUR ABATTRE  
LA POUSSIÈRE!



**Sebci**



Nos produits sont certifiés BNQ 

*Pour une soumission : 1 800 363-0804*